

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2024 / 7 EUROS

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

N° 109

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

POUR UNE RENTRÉE SOCIALE DE RUPTURE

DOSSIER :
**UNE SEULE ÉCOLE,
L'ÉCOLE PUBLIQUE**
P. 14-23

- **Congrès FSU, votez École émancipée P. 9**
- **RESF, 20 ans d'actions pour les sans-papiers P. 12**
- **Pour une Kanaky indépendante P. 28**

RETOUR SUR L'AG DE L'ÉE DU 29 AOÛT 2024



L'Assemblée Générale statutaire des Ami-es de l'École émancipée s'est tenue en hybride jeudi 29 août à Bagnolet dans les locaux de la FSU faute d'avoir pu se tenir en juillet lors des habituelles journées d'études annulées cette année, élections législatives anticipées obligent... Plus de 50 camarades se sont réunis à Bagnolet et à distance, pour une matinée de débats et de travail autour de l'association et sa revue. Après un rapide rappel statutaire, l'Équipe Responsable a présenté son rapport d'activité (soutien à la revue, lien avec les GD, stages, collègues, BI, adhésions) ainsi qu'un rapport financier. Les camarades de la revue ont ensuite fait de même tant sur son contenu (pages culture, Une...), sa mise en page, le travail de relecture associé que sur le nombre d'abonné-es. Le bilan financier a lui aussi été présenté. Une proposition d'évolution du bordereau d'adhésion a été proposée et soumise au vote : le découplage de l'adhésion à la tendance de l'abonnement à la revue. Un bilan de l'activité « numérique » de l'École Émancipée a lui aussi été présenté (site, réseaux sociaux, lettre électronique...) ainsi qu'un point sur

les Podcasts « écoutes émancipées ». Deux autres changements : le siège social de l'association sera dorénavant chez Véronique Ponvert, directrice de publication de la revue et Pierre Ripart est nommé trésorier de l'association. L'ensemble des points présentés a été suivi d'un débat avec les camarades présents sur place ou à distance. L'Équipe Responsable a rappelé qu'elle cesserait ses fonctions lors de la prochaine Assemblée Générale statutaire de juillet 2025 et qu'il fallait d'ores et déjà envisager la suite.

L'année 2024-2025 comporte des échéances importantes pour la tendance : vote d'orientation national FSU du 7 au 28 novembre, congrès FSU du 3 au 7 février à Rennes et congrès de Syndicats nationaux : SNAC, FSU-SNUipp, SNE. Un collège est prévu le 8 octobre à Bagnolet. Une deuxième date de collège sera proposée au printemps. Un stage préparatoire au congrès se tiendra les mercredi 4 et jeudi 5 décembre rue Cabanis. ■

L'ÉQUIPE RESPONSABLE

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

par carte bancaire sur le site de l'ÉE
<http://www.ecoleemancipee.org>

par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée
c/o Nicolas Walczak,
25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

PAR RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE SUR LE SITE !



Abonnement individuel et structure syndicale: 40 €.

Abonnement tarif réduit

(revenus inférieurs à 1 800 €) : 22 €.

Abonnement de soutien: 55 € ou plus...

Abonnements multiples: ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site :
www.ecoleemancipee.org

DIRECTRICE DE PUBLICATION :

Véronique PONVERT,
96 rue Jean- Jacques Rousseau
76600 Le Havre

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Dominique ANGELINI,
Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL,
Mary DAVID, Bernard DESWARTE,
Marie HAYE, Arnaud MALAÏSÉ,
Adrien MARTINEZ,
Véronique PONVERT,
Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE :

École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Jorge Palmucci

IMPRESSION : LIMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière.
93220 Neuilly-sur-Marne.
Tribune libre, notre revue

est ouverte à des débats.

Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeurs.trices extérieurs-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte,
email: bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans un prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 5 novembre 2024.

Le n° 108 de juillet-août 2024 a été tiré à 1100 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE :
CÉCILE LEHUÉDÉ

SOMMAIRE

**2/ Assemblée générale statutaire
de l'École émancipée**

3/ ÉDITO

4 à 5/ SOCIÉTÉ

Législatives, une mobilisation populaire inachevée

6 à 8/ SYNDICALISME

*Une séquence politique qui impose
une rentrée sociale de rupture*

9/ Congrès FSU, votez ÉÉ et hors tendances !

10 et 11 / FÉMINISME

*Égalité professionnelle, les spécificités de la santé
des femmes*

12 et 13 / SOCIÉTÉ

RESF, 20 ans d'actions pour les sans-papiers

14 / DOSSIER:

**UNE SEULE ÉCOLE,
L'ÉCOLE PUBLIQUE**

24 et 25 / ÉCOLOGIE

Écosyndicalisme, tenir contre vents et marées

26 et 27 / « No basaran », plus que jamais

28 et 29 / INTERNATIONAL

Pour une Kanaky indépendante

**30 et 31 / Gaza, guerre d'extermination,
risque d'un embrasement régional**

34 et 35 / Extrême droite : l'Italie, cas d'école

36 / CULTURE

Hussardes noires ; Récits enchâssés

**37 / Mon corps, ma planète ! ; Emprisonnées ;
Empouvoirement et outils pédagogique**

**38 / Manotti, le polar politique ;
Un hymne militant**

39 / Le repli ; La BD à tous les étages

40 / Surenchère anti immigré-es

Impliqué·es

Il y a des urgences qui nécessitent de nous un engagement sans faille, imposent une droiture, une prise de position nette, tranchée. Parce que la gravité de la situation l'exige. Parce qu'il faut être sûr·e d'avoir fait ce qu'il fallait au bon moment. C'est cette responsabilité qui nous a amené·es à appeler à voter pour le programme du Nouveau Front populaire. Pour contrer la menace fasciste, qui une fois de plus se trouvait aux portes du pouvoir. Pour porter une alternative pour une autre société. Espoir permis par une coalition à gauche, rassemblée autour d'un programme commun et répondant à l'appel des manifestant·es qui avaient investi la rue et les places publiques. L'engagement du syndicalisme de lutte et de transformation sociale est inédit, il va au-delà de la seule consigne de faire obstacle à l'extrême-droite dans les urnes. L'École émancipée a beaucoup contribué à cette orientation au sein des différents syndicats nationaux et de la FSU et à leur engagement dans ces élections législatives. Engagés en toute indépendance et en toute conscience.

Mais de cet épisode, l'histoire retiendra qu'un Président, rejeté par les urnes, a refusé d'admettre sa défaite en enfonçant le pays dans une sévère crise démocratique. Rejetée la nomination de la candidate du NFP, pourtant arrivée en tête... Diabolisée la gauche, accusée de ne pas donner suffisamment de gages de stabilité institutionnelle... Retardée la nomination d'un·e Premier·e ministre pour garder la main sur les « affaires courantes »...

De cette séquence, l'extrême droite sort renforcée. Macron lui a donné le rôle privilégié d'arbitre pour nommer Barnier, le RN acceptant de ne pas censurer un Premier ministre issu des Républicains, plus proche de sa ligne politique. Sans aucun scrupule ni état d'âme, Macron s'autorise même l'union des droites pour poursuivre sa politique. C'est donc encore l'extrême droite, toujours en embuscade, qui bénéficie de son libéralisme autoritaire et autocratique. Et le vocabulaire employé par Macron et Barnier laisse présager le type de leur alliance, tous deux évoquant une coexistence exigeante au lieu d'une cohabitation conflictuelle.

À nous aujourd'hui de fédérer les colères et de lutter contre la résignation en organisant des cadres de mobilisation et de résistance. Nous nous sommes engagé·es pour un programme de rupture qui portait une autre répartition des richesses pour plus de justice sociale et écologique. Mais cet engagement du début de l'été vaut-il une seule fois pour toutes ? Il doit bien évidemment continuer, nous ne pouvons pas nous arrêter au milieu du gué et laisser les politiques s'atteler seul·es à la construction d'une alternative. Il est de notre responsabilité syndicale de participer, de l'alimenter de nos revendications et de nous engager au sein d'actions collectives locales, nationales, comme pour la journée de grèves et de manifestations du 1^{er} octobre, pour rassembler plus largement et peser ainsi pour une transformation sociale. Parce que nous faisons société et que nous en sommes aussi les actrices et les acteurs. ■

BLANDINE TURKI

Législatives : une mobilisation p

La victoire du Nouveau Front populaire aux législatives est relative. Observer le profil social des électeur-ices permet de souligner la force d'une extrême droite banalisée et l'importance de l'abstention, qui éloigne notamment les jeunes générations et les classes populaires des urnes¹.

Le soir du 7 juillet a été un immense soulagement pour tout le mouvement social : non seulement l'extrême droite n'a pas obtenu de majorité, mais la gauche est arrivée en tête en nombre de sièges. Avec près de 9 millions de voix, le Nouveau Front populaire (NFP) a fait bien mieux que l'ensemble des listes de gauche lors des élections européennes (+1,2 million de voix). Assez classiquement, alors que la gauche doit se contenter des parties les plus âgées et aisées de ses bases électorales lors des élections intermédiaires, elle est parvenue lors de ces législatives, comme lors des précédentes élections présidentielles (Collectif Focale, 2022)², à attirer des fractions des jeunes générations et des classes populaires. L'extraordinaire mobilisation sociale autour du NFP a permis de compenser en partie le peu de temps pour faire campagne sur le terrain. Ainsi, un tiers des 18-29 ans et des salarié-es précaires a voté pour la gauche au premier tour des législatives, contre moins d'un quart aux européennes. De même, et alors que la gauche peine à attirer les votes des ouvrier-es et des employé-es, c'est dans ces deux groupes que le vote de gauche a le plus augmenté entre le scrutin européen et le scrutin législatif. Enfin, si le vote de gauche a été présenté à de nombreuses reprises comme très urbain, les écarts sont, selon nos données, plus faibles qu'aux précédents scrutins. Ces différences géographiques, souvent essentialisées,

■ PAR
TRISTAN HAUTE
MAÎTRE DE CONFÉRENCES
EN SCIENCES POLITIQUES,
UNIVERSITÉ DE LILLE

NOTES :

1. Les données présentées sont issues d'une enquête financée par l'Université de Lille dans le cadre du projet DePERU et réalisée du 2 au 12 juillet 2024 auprès d'un échantillon de 1132 personnes représentatif de la population de France métropolitaine hors Corse selon la méthode des quotas (sexe, âge, groupe socioprofessionnel, région).
2. Collectif Focale (2022), *Votes populaires ! Les bases sociales de la polarisation électorale dans la présidentielle de 2017*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.

s'expliquent le plus souvent par les caractéristiques sociales des habitant-es, les villes concentrant une population plus jeune, plus diplômée, mais aussi plus souvent confrontée à la précarité de l'emploi, preuve de leur hétérogénéité (Rivière, 2022).

Trois nuances doivent être apportées

Le vote de gauche est, quels que soient les scrutins, très fortement et positivement lié au niveau de diplôme et inversement corrélé à l'âge. Ensuite, la gauche n'a rassemblé que 9 millions de voix lors des législatives, soit 2 millions de moins que ses candidat-es lors du scrutin présidentiel de 2022. Le recul est particulièrement important parmi les personnes ayant des revenus très faibles, les moins diplômé-es, les ouvrier-es et les personnes sans emploi. La mobilisation populaire autour du NFP a donc été imparfaite.

Dans le même temps, avec plus de 11 millions de voix, l'extrême droite (RN et Reconquête !) fait presque autant que lors du scrutin présidentiel et près de 2 millions de voix de plus que lors des élections européennes. Surtout, ce vote se banalise dans toutes les générations et dans tous les milieux sociaux. Ainsi près de 30 % des électeur-ices de 65 ans et plus et 38 % des 55-64 ans ont voté pour l'extrême droite aux législatives, dix points de plus qu'à la présidentielle et qu'aux européennes. Par rapport aux européennes et à la présidentielle, elle attire aussi davantage de personnes peu diplômées (en moyenne plus âgées),

populaire inachevée



PHOTO: P. LOPEZ / AFP

“ Bien que la participation ait atteint un niveau record pour des législatives, elle est un peu moins élevée que lors du dernier scrutin présidentiel.



d'ouvrier·es, de personnes aux revenus très faibles et d'habitant·es des villes moyennes mais également d'indépendant·es et de personnes aux revenus les plus élevés. Et si le vote d'extrême droite décroît avec le niveau de diplôme, cette relation n'est plus tellement vérifiée avec le niveau de revenu. Seuls certains segments sociaux (cadres, salarié·es précaires, étudiant·es) sont marqués par un vote pour l'extrême droite plus faible, mais parfois en progrès comme parmi les cadres. On comprend dès lors mieux l'empressement de celle-ci à renoncer à toute promesse électorale en matière de protection sociale ou de revalorisation salariale.

Le vote macroniste : un vote de niche

Le vote macroniste, en repli par rapport à la présidentielle, se singularise. La probabilité de voter pour Ensemble ou pour LR croît très fortement avec l'âge, le revenu et, dans une moindre mesure, le niveau de diplôme. Si ce constat n'est pas nouveau, les votes macronistes et LR sont devenus marginaux dans les fractions précaires ou peu qualifiées du salariat, dans les jeunes générations, parmi les personnes inactives et parmi les personnes disposant de faibles revenus. Et, même parmi les retraité·es, le vote macroniste a massivement reculé entre 2022 et 2024, passant de plus de 25 % à 15 %.

RÉFÉRENCES

- Haute T., Tiberj V. (2022), *Extinction de vote ?*, Paris, PUF.
- Rivière J. (2022), *L'illusion du vote bobo. Configurations électorales et structures sociales dans les grandes villes françaises*, Rennes, PUR.

Pour terminer, bien que la participation ait atteint un niveau record pour des législatives (66,7 % au premier tour, +15,2 points par rapport aux européennes), c'est un peu moins que lors du dernier scrutin présidentiel (73,7 % au premier tour). Surtout, les inégalités sociales de participation se sont maintenues, voire renforcées, par rapport aux européennes. Alors que d'ordinaire, quand la participation est forte, les inégalités sociales de participation sont plus faibles (Haute, Tiberj, 2022), cela n'a pas été le cas en 2024. Ainsi, les

différences de participation entre les moins diplômé·es et les diplômé·es du supérieur se sont creusées entre les européennes et les législatives tout comme entre salarié·es précaires et salarié·es en contrat stable. Dans le même temps, les différences de participation selon l'âge, le niveau de revenu ou le groupe socio-professionnel sont restées importantes. Autrement dit, quoique relativement massive, la mobilisation lors de ces législatives n'a pas été si populaire : ce sont plus de 40 % des salarié·es précaires et des personnes aux faibles revenus ainsi que plus d'un tiers des ouvrier·es, des employé·es et des personnes les moins diplômé·es qui se sont abstenu·es. Si la tâche n'est pas aisée, c'est d'ailleurs dans la mobilisation d'une partie de ces abstentionnistes que réside l'espoir de la gauche, tant certain·es abstentionnistes, bien plus que les électeur·ices qui votent aujourd'hui pour le RN, adhèrent, au moins en partie, aux valeurs égalitaires et progressistes prônées par la gauche. ■



Le résultat des élections législatives qui ont placé le Nouveau Front populaire en tête est dénié par le président de la République, dont le seul projet est de poursuivre sa politique néolibérale. Contre cette politique et contre l'extrême droite dont le danger n'est que provisoirement écarté, la gauche, soutenue par le mouvement social et certains syndicats, doit poursuivre le travail de conviction et de mobilisation.

La séquence ouverte par la dissolution a accru l'ampleur des crises politique et démocratique qui se surajoutent à une crise sociale chronique. La brève campagne législative s'est déroulée sous le couperet d'une arrivée au pouvoir de l'extrême droite. L'unité à gauche, prenant une forme inédite avec l'irruption d'une partie du syndicalisme et du mouvement social en son sein et avec l'aide d'un « front républicain » au second

Une séquence politique une « rentrée sociale

■ PAR
ARNAUD MALAÏSÉ

tour, a permis de renverser ce pronostic. Le Nouveau Front populaire (NFP) est ainsi arrivé nettement en tête dans une Assemblée nationale écartelée en trois blocs.

Déni démocratique et politique néolibérale

Le résultat électoral a engendré un déni digne du concept de « réalité parallèle » avec pêle-mêle un long silence présidentiel assourdissant, un gouvernement démissionnaire continuant de gérer les « affaires courantes », une « trêve » olympique s'additionnant à celle des vacances d'été... Les pseudos-consultations pour mettre en scène le choix présidentiel de ne pas nommer Première ministre la candidate du NFP sont venues parachever cette négation du résultat des élections qui a débouché sur la nomination de Barnier.

Ce déni soutient un projet politique, bien au-delà de l'orgueil et de la morgue présidentielles : celui d'un néolibéralisme renforcé et mâtiné d'autoritarisme.



La menace d'une extrême droite ainsi quasi normalisée par Macron, la situation politique semble « bloquée » et soumise fortement aux collusions entre la droite libérale et l'extrême droite. La survie de ce « front antipopulaire » dépend donc de la « bienveillance » de l'extrême droite envers la Macronie.

La menace de l'arrivée de celle-ci au pouvoir est repoussée temporairement, mais serait très rapidement à nouveau d'actualité avec de possibles législatives anticipées dans moins d'un an et une présidentielle dans moins de trois ans. Si elle est restée contenue, ses progrès électoraux sont notables (cf. l'article de Tristan Haute). Le travail de déconstruction et de conviction sera indispensable au cours des prochains mois. Ce travail sera grandement facilité par un foisonnement de luttes importantes, notamment syndicales, et le plus possible victorieuses, mais également par la concrétisation d'une rupture politique ouvrant d'autres perspectives sociales et climatiques ou tout au moins le maintien de la possibilité de cette rupture à brève échéance par une consolidation de l'actuel NFP. L'espoir ne doit pas retomber. D'où l'importance pour le syndicalisme de se mobiliser pour imposer ses exigences salariales, de départ en retraite ou de financement des services publics. Ces mobilisations, au côté d'autres facteurs renforçant l'unité et la crédibilité d'un accès au pouvoir, pourront également jouer un rôle de « liant » au sein du NFP et de la société. Elles permettraient également de poursuivre le travail de conviction au sein de la population de la nécessité de ruptures franches avec les politiques néolibérales menées inlassablement depuis des dizaines d'années.

Enjeu du budget et dynamique de mobilisations

La séquence parlementaire autour du budget devrait être le catalyseur des choix politiques. Élément habituellement central de toute politique gouvernementale, le budget 2025 revêtira une importance toute particulière, ●●●

ue qui impose » de rupture

Pas question pour le pouvoir en place de remettre en question les réformes des dernières années, d'une politique de l'offre creusant les inégalités à l'allongement de l'âge de départ en retraite en passant par une loi Asile-immigration lestée de nombreuses propositions issues de la droite la plus extrême. Avec son lobbying tous azimuts, notamment à l'occasion de son université d'été, brandissant des menaces de calamités économiques en cas de bascule de l'austérité actuelle assumée à une redistribution keynésienne, le Medef démontre qu'il est le plus fervent soutien d'une continuité de la politique de l'offre, même au prix d'une importante torsion des résultats électoraux.

Situation « bloquée » et danger persistant de l'extrême droite

Au final, même si un Premier ministre conservateur est chargé d'organiser « l'alliance » des droites, sous



PHOTO : LAVENIR

- soit en actant concrètement le déni démocratique avec la poursuite de la politique à l'œuvre depuis sept ans, soit en marquant une rupture franche. Au-delà du symbole puissant d'une abrogation de la loi sur les retraites, c'est bel et bien la politique fiscale qui sera le juge de paix du gouvernement. La poursuite d'une politique de l'offre cumulée aux contraintes orthodoxes de déficit budgétaire amplifierait l'austérité et dégraderait considérablement la situation sociale et notamment celles des services publics. Dégager de nouvelles ressources de financement guidées par la justice fiscale et climatique permettrait d'entamer une résorption de la crise sociale.

Le syndicalisme, et particulièrement la FSU au vu de sa place au sein de la fonction publique et de son ouverture au-delà du seul champ strictement syndical, a un rôle prépondérant à jouer dans cette séquence. Le gel des projets en cours, qui constituent autant de mauvais coups contre les salarié-es et la population, comme la réforme de l'assurance-chômage ou celle de la fonction publique, ne suffit pas, loin de là. L'enjeu de la rentrée sociale sera de construire des mobilisations pour répondre à l'urgence sociale et climatique. C'est le sens de la grève du 1^{er} octobre, date symbolique – qui pourrait néanmoins ne pas être respectée – de présentation

du prochain budget à l'Assemblée, comme moment clé d'une mobilisation pour exiger une hausse générale des salaires, l'abrogation de la loi retraites et la nécessité d'une dotation supplémentaire d'urgence pour réparer les services publics.

Reste maintenant à construire une dynamique autour de ces exigences et à se projeter sur une mobilisation au long cours qui ne se limitera pas à cette seule date. Une mobilisation aux actions protéiformes en faveur de franches ruptures, pour les imposer, avec d'autres, par la grève et les manifestations, et les conforter face aux résistances du patronat et de ses alliés-es. ■

L'IRRUPTION DU SYNDICALISME DANS LA SÉQUENCE POLITIQUE

L'irruption inédite du syndicalisme dans la séquence politique des élections législatives anticipées a pleinement contribué à dynamiser la campagne et permis de déjouer le pronostic d'une inéluctable victoire de l'extrême droite.

Dès le lendemain de la dissolution, une intersyndicale, incomplète mais rassemblant tout de même la CGT, la CFDT, la FSU, l'Unsa et Solidaires, posait la nécessité d'un « sursaut démocratique et social » pour éviter le danger d'une arrivée de l'extrême droite au pouvoir et mettait en avant pour cela une série de revendications répondant à l'urgence sociale et climatique. Notamment la nécessité d'une abrogation de la réforme des retraites, d'une hausse des salaires et d'investissements massifs pour renforcer les services publics : en tout neuf propositions, que le Nouveau Front populaire (NFP) a ensuite intégrées à son programme.

Et surtout, ces cinq organisations syndicales ont appelé dès le week-end suivant à des manifestations reprenant cette double

exigence : refus de l'extrême droite et nécessité d'alternatives sociales. Elles ont dynamisé cette séquence et le début de la campagne législative, tout comme celles des « alertes féministes » du dimanche suivant appelées par plus de 200 organisations.

Face à l'imminence du danger d'une extrême droite au pouvoir en capacité de dérouler sa politique raciste et antisociale, la CGT et la FSU se sont encore davantage engagées dans cette séquence en appelant clairement à voter dès le premier tour pour les candidat-es et le programme du NFP. Une décision totalement inédite pour la FSU qui, sans être un blanc-seing, repose de façon concrète la question des liens à construire avec le politique tout en respectant évidemment l'indépendance de chacun. Comment prolonger cette irruption et nouer des liens réguliers et pérennes, voire construire ensemble des mobilisations, sans que le syndicalisme soit subordonné au politique, pour imposer une rupture ? La question est complexe mais nécessite néanmoins *a minima* des ébauches urgentes de réponses... ■



Du 7 au 28 novembre, votez ÉÉ et hors tendances !

Après le vote des syndiqué-es en novembre et les congrès départementaux en décembre et janvier, la FSU définira ses orientations lors de son congrès national, en février prochain.

L'enjeu du prochain congrès de la FSU, qui se tiendra du 3 au 7 février 2025 à Rennes, est de définir de façon démocratique son orientation et d'adopter des mandatements sur les grandes questions auxquelles elle est confrontée, en particulier dans une période marquée par l'incertitude et la montée de l'extrême droite.

La démocratie passant (entre autres) par des débats et votes, un vote d'orientation est organisé au préalable du 7 au 28 novembre : tou-tes les adhérent-es des syndicats nationaux (SN) de la FSU sont appelé-es à voter pour une des motions d'orientation déposées par les diverses tendances de la FSU. Il s'agit d'associer le mieux possible les syndiqué-es à la réflexion sur la stratégie syndicale à développer, ainsi que de reconnaître les diverses orientations qui existent en son sein et permettre ainsi un syndicalisme unitaire et pluraliste.

Le résultat du vote d'orientation servira de base à la composition des congrès – départemental et national – et à celle des instances délibératives de la FSU jusqu'au congrès suivant¹. C'est là que le rôle des militant-es ÉÉ (dont font partie les lectrices et lecteurs de cette revue) est essentiel. Il s'agit de faire voter au maximum les syndiqué-es de notre connaissance (pour la liste ÉÉ et des hors tendances, bien sûr !), en les sollicitant pour éviter l'oubli des dates limites ou des modalités à respecter pour un vote valide, ou pour expliquer l'importance de ce vote, dont les adhérent-es ne saisissent pas nécessairement les enjeux.

Pour que le syndicalisme de la FSU s'enrichisse encore davantage de nos apports, il est important que le score de l'ÉÉ augmente encore (21 % en 2021). Aussi la tendance a besoin que toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans l'ÉÉ fassent ce travail de fourni d'incitation au vote.

Il faudra aussi voter sur le rapport d'activité (RA) de la fédération. L'ÉÉ participant à l'exécutif de la FSU, elle est comptable de l'activité fédérale dans la grande majorité des points abordés. Cette année, l'ÉÉ n'a pas soumis de « fenêtres » sur le RA, points de dissensus donnant lieu à deux courts paragraphes

■ PAR
**CLAIRE BORNAIS,
LAURENT CADREILS
ARNAUD MALAÏSÉ
EMILIE MOREAU,
MEMBRES DU SECRÉTARIAT
NATIONAL POUR L'ÉÉ**

EN PRATIQUE, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Les adhérent-es reçoivent en octobre et novembre des numéros spéciaux du magazine *POUR* de la FSU. Le premier contient le RA, les différentes motions d'orientation présentées avec des listes de candidat-es (parmi lesquelles seront désigné-es les représentant-es au CDFN et BDFN), ainsi que d'éventuelles propositions de modifications des statuts de la FSU. Le second contient les textes préparatoires aux congrès départementaux.

Ce sont les SN qui organisent le vote d'orientation national de leurs adhérent-es, donc cela ne se passe pas de la même manière pour tous les SN, en fonction de leur structuration interne. Un peu de complexité vient parfois s'ajouter avec l'existence de votes d'orientation départementaux spécifiques dans certaines sections départementales (SD), servant à la composition des instances locales sur des motions d'orientations différentes de celles déposées nationalement. Mais rien d'insurmontable pour un-e adhérent-e sachant lire et voulant bien accorder un peu de temps à la lecture de la circulaire interne envoyée pour cela, bien sûr. Surtout si un-e camarade ÉÉ veut bien lui faire gagner du temps en lui donnant oralement des explications !

rédigés l'un par l'ÉÉ et l'autre par UA. Au cours du mandat, les différents enjeux importants, comme la mobilisation retraites, la refondation syndicale ou l'implication syndicale dans la campagne des législatives anticipées, ont tous pu déboucher sur une synthèse satisfaisante. ■

NOTES :

1. CDFD, CDFN, BDFN voire BDFD (Conseil fédéral délibératif au niveau départemental et national, bureau délibératif fédéral national, voire départemental).



PHOTOS : I.D.R.

Égalité professionnelle : les spécificités de la santé des femmes

Les femmes sont confrontées à des maux qui leur sont propres, mais qui sont encore invisibilisés au travail, au détriment de leur santé.



Début 2023, la délégation aux droits des femmes du Sénat a mené des travaux sur la santé des femmes au travail. Entre 2001 et 2019, alors que les accidents du travail chez les hommes ont baissé de 27 %, on a observé une hausse de 42 % chez les femmes. Les rapporteuses ont constaté le déficit persistant d'une approche genrée en matière de santé au travail à l'origine d'impensés féminins dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail. Elles ont formulé 23 recommandations s'articulant autour de trois grands axes :

- chausser systématiquement les lunettes du genre ;
- développer et adapter la prévention à destination des femmes ;
- mieux prendre en compte la santé sexuelle et reproductive au travail, en particulier les pathologies menstruelles incapacitantes et les symptômes ménopausiques.

Des pistes à suivre mais encore insuffisantes.

Des spécificités féminines à prendre en compte

Au cours de leur vie, les femmes sont confrontées à des variations hormonales qui impactent leur vie

PAR
**AMÉLIE LAPPRAND ET
SOPHIE ABRAHAM**

personnelle et professionnelle tout comme leur vie procréative :

➤ les règles plus ou moins invalidantes - syndrome prémenstruel (SPM) - qui engendrent fatigue intense, diarrhées, céphalées, maux de ventre, malaises etc. 53 % des salariées ont des règles douloureuses et 35 % déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail¹

➤ La périménopause aux conséquences diverses mais qui peuvent être handicapantes : troubles de l'humeur, bouffées de chaleur, insomnies répétitives, céphalées, pertes de mémoires, divers troubles cognitifs, fuites urinaires... Seules 20 % des femmes ne vivent aucun de ces désagréments.

➤ Les effets négatifs et les conséquences des grossesses et accouchements : IVG, interruption spontanée ou non de grossesse, dépression, incontinence, relâchement musculaire, descente d'organes, allaitement et ses effets... mais aussi des traitements liés à l'infertilité et les examens multiples qui en découlent.

➤ Les traitements et maladies spécifiquement féminines : endométriose, cancer des seins, des ovaires, du col de l'utérus, fibrome, hystérectomie, ovariectomie, mastectomie...

Toutes ces spécificités liées au genre sont encore trop ignorées dans le monde du travail. Différencier n'est pas discriminer mais bien prendre en compte une

NOTES :

1. Enquête de l'Ifop réalisée auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 salariées, oct. 2022.

icités

réalité concrète qui s'impose aux femmes dans leur quotidien et qui impacte leurs conditions de travail.

Le congé menstruel : une portée limitée

Si la notion de congé menstruel commence à être connue, sa portée reste limitée et son octroi souvent conditionné à un certificat médical. Un congé plus large qui prendrait en compte toutes les étapes liées à la vie hormonale serait certainement plus pertinent (cf. interview d'Annabel Brochier). Le travail doit s'adapter aux besoins des femmes et non l'inverse et cela suppose des moyens en conséquence : effectifs de remplacement, salles de repos, sanitaires adéquats, mise à disposition de protections, médecine du travail, prévention et éducation à la sexualité. Quelques mois après l'adoption de ce dispositif en Espagne, plusieurs propositions de lois ont été initiées en France, dont la dernière en date a été proposée par EELV, mais aucune n'a abouti.

Depuis 2021, usant de la possibilité d'instaurer ce dispositif, quelques entreprises, associations, collectivités ont mis en place un congé menstruel. À chaque fois, il s'agit d'accorder un congé sans carence (donc sans perte de salaire), variant de deux jours par mois à treize jours par an.

L'application du droit existant est nécessaire et la conquête de nouveaux droits ne doit pas être restrictive ni impacter financièrement les salariées. Ajoutons qu'indépendamment du sexe des individus, l'idée d'un congé qui puisse s'adapter à un besoin physiologique est un progrès social pour toutes et tous. ■



PHOTO : AFRICORIT ZAKARIA ABDELKAFI

ENTRETIEN AVEC ANNABEL BROCHIER*

► **Pourquoi prendre en compte la spécificité de la santé hormonale et menstruelle des femmes dans le cadre du travail est-il nécessaire ?**

Prendre en compte la santé hormonale et menstruelle des femmes au travail fait partie de leurs conditions de travail. Ces conditions physiologiques participent grandement de leur épuisement au travail. 80 à 85 % des femmes préféreraient ne plus avoir leurs règles car dans le quotidien ça représente une fatigue importante. Dans le travail, il y a une obligation d'évaluation des risques genrés. On commence un tout petit peu à en parler mais ce sont des petits pas, rien n'avance.

Il faut se poser la question de comment ça se passe concrètement, y compris pour les étudiantes qui parfois viennent en cours après avoir pris la pilule du lendemain.

On parle beaucoup des règles, mais il y a aussi des femmes qui ne sont plus menstruées et qui ont un syndrome prémenstruel pénible, fatigant : la ménopause est une étape particulièrement difficile, comme en attestent le rapport sénatorial *Santé au travail des femmes de 2023** et une étude britannique qui fait état de 12 % de femmes qui ont démissionné à cause de leur ménopause.

Il y a aussi toutes les étapes de changement de prise hormonale comme la contraception qui, pour certaines, est un moyen pour arrêter les règles parce que celles-ci sont trop insupportables. Les règles, ce n'est pas juste de la douleur, c'est une logistique, une charge cognitive et financière.

► **Est-ce que cela peut participer d'une essentialisation ?**

Comme celui de ne pas entrer dans l'intimité des femmes, l'essentialisation est un argument de mauvaise foi. À qui apprenons-nous que les femmes ont une vie hormonale, procréative et menstruelle, que celle-ci est différente de celle des hommes ? Il faut lutter contre les différences culturellement construites qui accentuent des différences. Néanmoins, les hommes n'ont pas de règles, pas de grossesse, pas d'accouchement.

À partir des premières règles jusqu'à la postménopause, la vie hormonale a des effets qui participent à notre épuisement, à notre différence quant à notre capacité de réussir dans la vie professionnelle, les études et jusqu'à la retraite. Cette invisibilisation arrange bien le patriarcat car ça réduit nos chances de réussite, de gagner plus d'argent et d'accéder au pouvoir.

Sans réduire les femmes à cette vie hormonale et procréative, il faut compenser ces chances amoindries de réussite par un congé hormonal, menstruel et procréatif à certaines étapes qui sont difficiles. Que le patriarcat ne s'inquiète pas, toutes les femmes ne vont pas prendre leur congé menstruel ! ■

* Ergonome, psychologue du travail et consultante indépendante notamment sur le travail et la santé des femmes. Autrice de deux articles : « Adapter le travail aux cycles des femmes », revue *Silence* (2023), « Travailler à flux menstruel tendu : injonctions contradictoires, pénibilité et risques particuliers à la conciliation entre vie professionnelle et vie hormonale et procréative » sur le site de *Médiapart* (2023).

L'intégralité de cette interview est à lire sur le site de *l'École Émancipée*

RESF : 20 ans d'actions



PHOTO : RESF

Il y a vingt ans était constitué le Réseau éducation sans frontières pour assurer le droit à l'éducation pour tou-tes les enfants. Pablo Kranopolsky, cofondateur du RESF, répond aux questions de l'École émancipée.

► **Le réseau a été créé en 2004, peux-tu nous rappeler ce qui en a été à l'origine ?**

Le réseau est né de collectifs locaux préexistants. Dans l'académie de Créteil, j'animais depuis 1994, avec Jean-Michel Delarbre, un collectif de défense des enseignant-es et lycéen-nés étranger-es. Jean-Michel y représentait le Sgen-CFDT et moi la Ferc-CGT. Ce collectif unitaire, incluant la FCPE et les associations antiracistes, s'est d'abord créé pour défendre les maîtres-auxiliaires étranger-es, souvent d'ancien-nés étudiant-es, dont le réemploi était empêché par une circulaire interministérielle inspirée par le ministre de l'Intérieur Pasqua. Puis nous avons été sollicités pour des élèves et des étudiant-es menacés d'expulsion.

Au lycée Jean-Jaurès de Châtenay-Malabry (92), un collectif d'enseignant-es, animé par Richard Moyon et Armelle Gardien, mène une action similaire depuis 1996, pour la régularisation des élèves. Les mêmes combats sont menés dans d'autres villes : Nantes, Beauvais...

Lorsque Sarkozy devient ministre de l'Intérieur en 2003 et affiche sa xénophobie décomplexée, ces collectifs éprouvent le besoin de se rassembler et de mettre sur la place publique le scandale de la maltraitance des sans-papiers scolarisés. Le 26 juin 2004, à la Bourse du travail de Paris, naît le Réseau éducation sans frontières (RESF) sur la base d'un appel fondateur¹ qui dit notamment : « Il est du devoir des enseignants, des personnels des établissements scolaires, des élèves eux-mêmes et de leurs parents mais aussi des associations (parents d'élèves, défense des droits de l'homme, antiracistes) et des organisations

syndicales et autres d'agir pour tirer ces jeunes de la situation qui pourrait leur vie. »

► **Quelles sont les composantes du RESF ?**

Le réseau n'est pas un cartel d'organisations, mais il a vite rassemblé des syndicats et associations, notamment dans le monde de l'éducation, à commencer par celles qui étaient déjà parties prenantes des collectifs préexistants : Ferc-CGT, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, et surtout la FCPE, qui assurait un maillage national dans les écoles et établissements. Ajoutons la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), le Groupe d'information et de soutien des immigré-es (Gisti), la Fédération des associations de solidarité avec toute-s les immigré-es (Fasti)... Au total, plus de 120 organisations ont signé l'appel fondateur. Mais les collectifs locaux regroupent, au-delà des syndicats et associations, de simples citoyen-nés vite devenu-es des militant-es actif-ves du réseau.

► **Au début, il s'occupait principalement des élèves, à partir de quand s'est-il déployé dans les facs ? Est-il toujours lié à l'éducation ?**

Le fait que l'angle d'attaque soit le sort des élèves et parents d'élèves, ne signifie pas que le réseau se désintéresse des autres

NOTES :

1. <https://reseau-resf.fr/Texte-fondateur-du-RESF-appel-a-la-regularisation-des-sans-papiers>

OPLOSKY, cofondateur du RESF

pour les sans-papiers



populations persécutées par les lois xénophobes. Dès 2006, s'est créé le Réseau universités sans frontières. Il n'a pas connu un développement aussi fulgurant que le RESF des débuts, mais il s'étend. Cette année 2024, une permanence RUSF s'ouvre par exemple à l'Upec (Paris-est-Créteil). Un guide unitaire, intitulé *Accompagner les étudiantes et les étudiants étrangers avec ou sans papiers*², vient d'être élaboré notamment par les syndicats étudiants ou enseignants du supérieur, le Gisti et la LDH... Le RESF s'est aussi investi dans des collectifs unitaires pour les enfants roms ou les familles à la rue. Le droit à l'éducation doit être garanti et effectif pour tous. Enfin, les militant·es du réseau s'engagent aussi auprès des travailleur·ses sans-papiers en lutte, appuyés par les syndicats de salarié·es.

► Quelles sont les actions qui sont mises en œuvre pour aider les sans-papiers ?

La première demande des familles ou des jeunes qui nous contactent est de les aider à déposer un dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour. La situation s'est tellement dégradée avec la « dématérialisation » des demandes dans les préfectures, que le simple fait d'obtenir un rendez-vous est vécu comme une victoire. Nous sommes même contraint·es d'agir pour le renouvellement des titres de séjour, car la « dématérialisation » réussit à transformer des immigré·es régulièr·es en sans-papiers. Le RESF est actif dans le collectif *Bouge ta pref* où l'on trouve également le Secours catholique, la Cimade... Lorsque tombent les obligations à quitter le territoire (OQTF), la priorité est de mobiliser les communautés scolaires : pétitions, rassemblements devant l'établissement ou devant la préfecture... Seules les mobilisations permettent de faire abroger les OQTF. Il est même des cas où nous avons imposé le retour en France d'élèves expulsé·es.

► Depuis 20 ans, les lois sur l'immigration n'ont cessé de se durcir, quelles conséquences pour les sans-papiers et le RESF ?

Le durcissement des lois n'a pas pour effet de diminuer le nombre de sans-papiers, c'est tout le contraire : des personnes qui auparavant auraient été régularisées sont rejetées dans la clandestinité. Le but recherché cyniquement affirmé par Darmanin : « leur pourrir la vie », c'est-à-dire en fait de les obliger à raser les murs pour que leur vulnérabilité garantisse leur surexploitation.

Au niveau des élèves, les contrôles au faciès débouchent sur de nombreuses OQTF « sans délai », c'est-à-dire sans possibilité de recours au tribunal après 48 heures, et assorties d'interdictions de retour en France d'un, deux ou trois ans. Dans ces conditions, les jeunes voient s'effondrer leurs projets d'études et leur avenir.

► Quelles sont les conséquences de la montée du RN et de la diffusion de ses idées dans la société ?

Si le durcissement des lois n'a pas diminué le nombre de sans-papiers, il a en revanche banalisé, voire légitimé, les discours racistes. L'aboutissement en a été la collusion de la macronie, de la droite LR et du RN pour faire adopter la loi Darmanin, quitte à mettre au goût du jour les discours sur la « préférence nationale ». Les lois xénophobes ont fait sauter les digues et le RN est le seul à en profiter.

► Après 20 ans, y a-t-il toujours la même volonté des membres du réseau de s'investir ? De quoi le RESF a-t-il besoin aujourd'hui ?

La volonté de s'investir, oui. Mais les membres du réseau, qui étaient en activité et dans la force de l'âge au moment de sa fondation, ne peuvent continuer à agir seul·es. Le danger est grand d'un enfouissement dans le traitement des dossiers et d'un repli local, chaque collectif face à sa préfecture. Notre rôle, c'est la mobilisation des esprits au niveau national, à commencer par les communautés scolaires. L'espoir est du côté des mobilisations de la jeunesse : elles doivent nécessairement lier le droit au séjour et la lutte contre la montée du fascisme. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE ANGELINI



PHOTO : RESF

NOTES :

2. <https://www.gisti.org/spip.php?article7119>.

METTRE FIN AU DUALISME SCOLAIRE



L'affaire n'est pas nouvelle. Elle constitue même une des oppositions historiques qui ont structuré les débats depuis l'avènement de l'école publique au sortir de la Révolution française. « *De l'argent public pour l'école publique, l'argent privé pour l'école privée* » jusqu'aux mesures dérogatoires de financement du privé par l'État et les collectivités, des lois Guizot, Falloux, Debré aux grandes manifestations de soutien pour l'école publique du 16 janvier 1994, la guerre scolaire a d'abord été une guerre entre l'enseignement privé catholique et l'école publique laïque (cf. l'article de Claude Lelièvre).

Mais deux événements récents ont remis en avant la question, soulevant un des aspects essentiels : le séparatisme scolaire est d'abord un séparatisme social.

Le dévoilement des IPS

Le 13 juillet 2022, le tribunal administratif de Paris contraint le ministère de l'Éducation nationale à dévoiler l'indice de positionnement social (IPS) des établissements du secondaire, indice créé par la direction de la statistique publique en éducation (Depp) en 2016, qui mêle catégories socioprofessionnelles des familles et marqueurs socioculturels.

L'IPS national moyen des collèges s'élève à 103,36. Il va de 51,3 au plus bas, dans l'académie de Guyane, jusqu'à 157,6 pour l'établissement à l'IPS le plus élevé de France, dans l'académie de Versailles. Parmi les 10 % de collèges à l'IPS le plus faible (indice à moins de 82,3), on ne compte que 3,3 % de privés sous contrat. À l'inverse, parmi les 10 % de collèges à l'IPS le plus élevé (plus de 124,8), 60,9 % sont des établissements privés. Cette proportion s'élève à 81 % pour les 100 collèges aux plus hauts IPS (plus de 143,8) et à 90 % pour les 10 premiers.

La démonstration est implacable. Les riches ont bel et bien recours à la scolarisation dans l'enseignement privé pour s'acheter un entre-soi social. La ségrégation territoriale qui impacte l'enseignement public, marqué lui aussi d'une inégalité de recrutement, n'est visiblement pas suffisante (cf. l'article de Fabienne Federini).

L'AOC « bourgeoisie réactionnaire »

Le deuxième événement qui a mis sous les projecteurs le clivage entre public et privé est la nomination d'Amélie Oudéa-Castéra au ministère de l'Éducation nationale. Mentant ouvertement sur les raisons qui l'ont conduite à scolariser ses enfants dans l'établissement privé catholique Stanislas, contournant Parcoursup pour l'entrée de son fils en prépa dans ce même établissement, la ministre a été le symbole



PHOTO: ISTOCK

de ce qu'une partie de la bourgeoisie est prête à faire pour garantir à ses enfants un entre-soi scolaire qui dépasse la question d'un enseignement élitaire.

Le rapport de l'Inspection générale sur Stanislas, dissimulé par Gabriel Attal puis AOC, en dresse un portrait édifiant : non-respect du cadre horaire consacré à la catéchèse, intervenant·es tenant des propos homophobes ou antiavortement, prosélytisme, non-respect des programmes, classes non mixtes... C'est à un entre-soi véhiculant des normes réactionnaires que nous faisons face.

Ces normes réactionnaires n'ont pas été sans incidence dans les débats éducatifs des dernières années. Jean-Michel Blanquer, ayant fait une partie de sa scolarité à Stanislas, a été le promoteur de mesures autoritaires, réactionnaires et islamophobes dans la guerre scolaire menée contre les classes populaires et les idées d'émancipation (cf. l'article dans la revue n° 93).

Et si la bourgeoisie n'est pas uniforme sur ces questions, rappelons qu'à part Nicole Belloubet, les quatre dernier·es ministres de l'Éducation nationale ont eu un rapport étroit avec l'enseignement privé.

La nécessité d'une nationalisation

Après celui de la Cour des comptes, le rapport des parlementaires Vannier-Weissberg pointe l'opacité du financement

du privé sous contrat, doté de près de 10 milliards d'euros d'argent public. Les 7 500 établissements privés, pour lesquels l'IPS moyen est de 15 à 20 points supérieur à ceux du public, sont financés à hauteur de 77 % par des fonds publics, et ce alors que les procédures de contrôle sont lâches et les contreparties faibles (cf. l'article d'Arnaud Malaisé). Les syndicats des personnels du privé pointent eux aussi les dérives d'une allocation des moyens non contrôlée, qui se traduit par des conditions de travail et de rémunération dégradées (cf. l'article de Pascale Picol).

Les arguments s'accroissent pour légitimer notre revendication d'une nationalisation sans indemnité ni rachat dont on doit définir le caractère opératoire (cf. l'article de Mary David et Blandine Turki). La guerre scolaire, menée par les plus riches contre les classes populaires et les valeurs émancipatrices, si elle s'est largement invitée dans le secteur public, s'organise à l'échelle d'un système dont l'enseignement privé est une des composantes. À nous de relever le défi d'une école démocratique, qui se doit de traiter tous les mécanismes ségrégatifs. ■

MARY DAVID, ARNAUD MALAÏSÉ, ADRIEN MARTINEZ

Un financement opaque mais

Deux rapports fouillés, l'un rédigé par la Cour des comptes, l'autre par une mission d'information parlementaire transpartisane, viennent documenter l'origine du financement de l'école privée, très majoritairement public, et illustrer des dérives et une opacité régulièrement relevées par des enquêtes journalistiques. De sérieux arguments en faveur d'une nationalisation.

Le voile opaque du financement du privé se déchire peu à peu sous la pression de l'insupportable séparatisme social et met à jour des inégalités criantes avec le public. La dernière révélation de *Médiapart* sur les dotations facultatives dont ont bénéficié les lycées privés de la part des régions hexagonales est assez stupéfiante. Elles représentent plus de 1,2 milliard d'euros d'argent public distribué ces six dernières années de façon totalement volontaire et facultative. L'obligation légale du « forfait d'externat » par les régions d'un montant de 3 milliards pour la même période est ainsi quasiment augmentée de moitié... L'illustration éclatante d'une école privée abondamment nourrie d'argent public. Le récent rapport de la Cour des comptes l'estimait à 77 % de son financement global, un pourcentage clairement sous-estimé car elle ne disposait pas par exemple de ces données.

Stanislas, illustration éclatante d'une école privée abondamment nourrie d'argent public, le récent rapport de la Cour des comptes l'estimait à 77 % de son financement global.

Du flou dans les milliards

La part de l'État dans le financement du privé, légèrement inférieure à celle observée pour le public, se monte à plus de 9 milliards d'euros par an. Une somme consacrée en quasi-totalité aux rémunérations des personnels enseignant-es et au financement du fameux « forfait d'externat » censé correspondre strictement aux dépenses de l'État par élève du secondaire public pour tout ce qui relève des rémunérations des personnels non enseignant-es (administratifs, vie scolaire, direction, santé...). L'État finance donc actuellement l'école privée à « parité », en se calquant sur le modèle de l'école publique.

Du côté des collectivités locales, ce même principe de « parité » les conduit à financer le « forfait communal » dans le premier degré et la part du « forfait d'externat » dans le second degré,



PHOTO: X. DUBOIS / HANS LUCAS

deux forfaits correspondant aux dépenses de fonctionnement et à celles des personnels non enseignant-es qui relèvent de leur responsabilité. Elles peuvent également contribuer aux dépenses d'investissement du secondaire à hauteur de 10 % maximum, ce qu'illustrent les chiffres de *Médiapart* pour les lycées.

À ce financement public s'ajoutent les contributions des familles, très variables selon les établissements et s'élevant en moyenne entre 460 euros pour l'école maternelle et 1 237 euros au lycée dans les établissements du réseau catholique. Sans oublier les dons, versés en totale opacité mais permettant de confortables déductions fiscales, autre source de financement public, mais indirect, de l'école privée par l'État.

Ces sommes aux origines diverses gérées par l'école privée devraient être affectées de façon ciblée sur certains types de dépenses. Mais aucune transparence n'est mise en œuvre, ouvrant ainsi la possibilité de financer par le biais du forfait communal d'autres priorités que celles servant pour le calcul de son montant par les communes comme le recrutement accru d'agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles (Atsem), par exemple.

Ingéniosité sans limite dans le détournement

À tout cela s'ajoutent les détournements et autres contournements des dotations en personnels par l'école privée pour enrichir son offre éducative, voire religieuse, au détriment de ses obligations.

essentiellement public



Par exemple, le service statistique du ministère de l'Éducation vient de montrer que non seulement les enseignant-es du privé avaient signé deux fois plus de Pactes, permettant une rémunération complémentaire en échange d'une mission supplémentaire, mais également qu'une grande partie d'entre elles et eux, 18 % contre 6 % dans le public, en bénéficiaient pour un « projet d'innovation pédagogique ». Une anomalie déjà relevée par le rapport des députés Vannier et Weissberg, en avril dernier, qui y voyaient un effet d'aubaine pour le privé qui finance par ces fonds publics des missions « *d'avantage liées au caractère*

propre de l'établissement ou à son projet éducatif : jardinage, animation des réseaux sociaux, etc. »

De même, le rapport fait état de nombre d'heures de cours fictives rémunérées par l'État aux personnels de direction qui servent en fait à diminuer le coût de leurs salaires pour l'école privée. D'autres pratiques, fort peu orthodoxes et illégales, réduisent la durée des heures de cours à 50 minutes au lieu de 55, permettant de dégager une heure et demie hebdomadaire par enseignant-e pour financer des clubs théâtres, des cours dédoublés ou du soutien afin d'offrir un « plus » au privé comparé à l'école publique, mais une fois de plus payé par l'État et au détriment des horaires annuels d'enseignement dus aux élèves.

Totalement hors de contrôle

Pour complexifier et opacifier encore ce maquis, quasiment aucun contrôle, pourtant prévu par le Code de l'éducation comme contrepartie du financement public via le contrat d'association, n'est effectué, comme le montre le rapport de la Cour des comptes, rejoint par celui des député-es. Les établissements privés ne transmettent que très rarement

leurs comptes de résultats et, de leur côté, les services des finances publiques effectuent une poignée de contrôles. Les deux députés ont ainsi estimé qu'au rythme actuel de cinq contrôles budgétaires par an pour 7 500 établissements, la fréquence d'un contrôle dans le privé est donc d'une fois tous les 1 500 ans...



Les contrôles ne sont pas plus probants sur le volet pédagogique où, selon les députés, « *le respect des volumes horaires globaux pour chaque discipline et dans chaque classe ou encore la bonne application des dispositions relatives à l'instruction religieuse constituent de manière regrettable des angles morts.* » Le contrôle administratif par l'Inspection générale dépend, lui, d'une saisine du Premier ministre, de celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur ou des Sports. Ainsi, il se fait très rare et conduit pourtant à des rapports détonants, mais souvent oubliés au fond des tiroirs, comme celui consacré au collège Stanislas qui avait finalement « fuité » dans la presse.

Pour permettre un contrôle effectif de ces écoles et établissements et accroître de façon conséquente la mixité sociale dans l'éducation, leur passage sous l'égide de l'enseignement public est indispensable. Au vu de l'origine de leurs financements, déjà très majoritairement publics, la question budgétaire ne sera pas un frein à cette nationalisation. ■

ARNAUD MALAÏÉ

IPS : LA SÉGRÉGATION SOCIALE À L'ÉCOLE EN CHIFFRES

La publication des indices de position sociale (IPS), mixant les catégories socioprofessionnelles avec le capital scolaire des parents, a confirmé et documenté finement le séparatisme social engendré par l'école privée. Hormis dans certaines communes de l'ouest de la France où elle est en situation de monopole (14 % des communes bretonnes possèdent uniquement une école privée), la sélection de ses élèves lui permet en effet de concentrer massivement ceux possédant un IPS élevé. La ségrégation sociale au sein des collèges parisiens est, par exemple, éclatante, avec 3 établissements privés ayant un IPS inférieur à 110 contre 46 dans le public, tandis que 46 établissements privés ayant un IPS supérieur à 130 contre 19 dans le public. Mais cette ségrégation ne se limite pas à la capitale, elle débute dès le primaire et concerne, de façon plus ou moins accentuée, selon le tissu scolaire et social, l'ensemble du territoire.

Les établissements privés, qui sont largement financés par l'État au détriment de l'école publique, permettent aux classes sociales les plus favorisées de cultiver un entre-soi favorisant la reproduction sociale.

Un séparatisme



PHOTO : THOMAS LOUAPRE / THOMAS LOUAPRE / DIVERGENCE

Pour comprendre ce qui conduit les parents d'élèves à inscrire leur enfant dans un établissement privé sous contrat, dont 96 % appartiennent au réseau catholique, on pourrait renvoyer aux explications de la très éphémère ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra. En effet, cette dernière, qui s'exprimait alors en tant que « mère de famille » en oubliant de manière fâcheuse sa fonction, prétendait que son fils avait été scolarisé dans le privé en raison « des paquets d'heures pas sérieusement remplacés » dans le public. Aussi mensongère et calamiteuse soit-elle, cette déclaration n'en traduit pas moins un certain état d'esprit à l'égard de l'école, réduite à un marché concurrentiel comme un autre, où la liberté de choix du parent d'élève s'exercerait entre des produits (les établissements scolaires), dont la qualité serait appréciée en fonction de leur niveau de performance, ici l'insuffisance des moyens de remplacement. Tout se passe comme si cette concurrence (entre secteurs public et privé) relevait d'un simple état de fait, et non d'un dualisme scolaire renforcé par l'État depuis la loi Debré de décembre 1959.

L'État organise l'attractivité de l'enseignement privé

La compétition entre le public et le privé dans le secondaire est ancienne, elle remonte à 1808 avec la création de l'enseignement public par Napoléon 1^{er}. Elle n'a jamais cessé, avec une différence notable depuis 1959 : la rupture du principe « à établissements

privés, fonds privés ». Dès lors, l'État considère les établissements privés, financés à 73 % sur crédits publics, comme des « collaborateurs du service public » tout en les exemptant des contraintes qui y sont liées, puisqu'il ne les intègre pas à la carte scolaire¹. Leur recrutement est donc libre : les élèves sont choisis sur critères scolaires, via la sélection des meilleurs dossiers, et sur critères sociaux, via la pratique de tarifs souvent élevés et parfois prohibitifs². En conséquence de quoi, le secteur privé, ce sont deux fois moins d'enfants d'ouvrier-es et d'inactif-ves (16,7 % vs 32,7 %), deux fois moins de boursier-es (11 % vs 24,6 %) et presque deux fois moins d'élèves étranger-es (1,7 % vs 3,2 %) ou d'origine étrangère (9,1 % vs 19,4 %). C'est également des élèves moins en retard dans leurs études et disposant de meilleures



1. La carte scolaire permet l'affectation d'un élève dans un établissement scolaire correspondant à son lieu de résidence.

2. Faute de données nationales, la Cour des comptes évalue en moyenne les frais de scolarité au collège à 849 €, auxquels il faut ajouter la demi-pension et parfois les études dirigées. À titre d'exemple d'établissement privé pratiquant un tarif prohibitif en 2023-2024, citons le collège Stanislas de Paris : 2 238 € d'inscription annuelle, 2 132 € d'études dirigées (pour les niveaux 6^e et 5^e), 1 354 € de demi-pension.

social qui ne dit pas son nom

compétences en français et en mathématiques. De même, les établissements privés sont très peu concernés par l'inclusion des jeunes en situation de handicap, par l'accueil des élèves allophones ou par la prise en charge de ceux et celles ayant des « *difficultés scolaires graves et persistantes* ». Conséquence : l'indice moyen de positionnement social des collégien·nes est bien plus élevé dans le privé (121) que dans le public (101).

Toutefois, les privilèges ne s'arrêtent pas là. Ils apparaissent aussi clairement dans la répartition des moyens d'enseignement. En vertu du principe de parité, l'enseignement privé reçoit une dotation équivalente à celle du public, alors qu'il recrute une population ayant un profil social et scolaire plutôt adapté aux apprentissages et aux comportements scolaires attendus, ce qui lui permet de dégager des heures pour assurer un meilleur accompagnement pédagogique. De plus, cette « *égalité de traitement* », qui n'en est pas une, puisqu'elle traite de manière identique des situations différentes entre un secteur qui discrimine et un autre qui accepte tout élève, y compris exclu par le privé, permet à ce dernier d'afficher un nombre d'élèves par enseignant (13,1 vs 14,5) non seulement plus faible que celui observé dans le public hors éducation prioritaire, mais surtout identique à celui constaté en éducation prioritaire. Enfin, en offrant à ses professeur·es de meilleures conditions d'enseignement, de travail et de formation, l'enseignement privé ne connaît pas la crise de recrutement de son homologue public.

Un enseignement privé plébiscité par les parents mais réservé à certain·es

Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi, selon un sondage récent réalisé par Odoxa, 54 % des personnes interrogées souhaiteraient inscrire leur enfant dans l'enseignement privé, estimant que ce dernier présente de meilleurs résultats (75 %), offre des garanties de réussite (74 %) et détient une meilleure image globale (62 %) que les établissements publics qui, selon la Cour des comptes, « *font souvent figure de repoussoirs dans le discours des parents* ». À la rentrée 2023, la part des collégien·es qui y sont scolarisé·es est de 21,3 %, soit autant qu'en éducation prioritaire. Si cette proportion aux alentours de 20 % reste stable en 27 ans (+ 2 %), elle occulte deux aspects : 40 % des élèves d'une génération parvenue en terminale sont passé·es par le privé, seul·es 7 % y ont effectué toute leur scolarité ; et d'autre part, en 2023, 57,3 % de ses élèves sont issu·es de milieux



favorisés ou très favorisés, contre 41,5 % en 2000, soit +15,8 points.

Mais au-delà des arguties scolaires avancées pour justifier l'option du privé, ce qui prédomine chez les familles les mieux dotées culturellement et/ou économiquement, c'est leur quête persistante, parfois depuis des générations, d'un entre-soi social correspondant à leurs valeurs éducatives et propice à assurer leur reproduction sociale³. À preuve : la contestation de toute politique d'ouverture sociale quand elle concerne les établissements publics réputés ou le recours encore plus massif au secteur privé en réaction à l'essor des dérogations suite à la réforme de la carte scolaire de 2007⁴. Déjà au XIX^e siècle,

« *aucune famille de la bonne bourgeoisie ne [confiait] son fils au collège. La fréquentation des boursiers faisait hésiter : comment apprendre les bonnes manières avec des camarades qui n'appartiennent pas à la "bonne société" ?* »⁵. Aujourd'hui, c'est la même volonté d'influer sur la socialisation juvénile de leurs enfants en contrôlant leurs relations sociales qui s'exprime. Autrement dit, ces parents d'élèves, qui disposent des moyens financiers de leur liberté de choix, privilégient les établissements scolaires (du secondaire au supérieur), dont ils savent que le contrôle (social et scolaire) du recrutement permet d'en limiter l'accès aux groupes sociaux qu'ils entendent éviter, quand la ségrégation résidentielle n'y suffit pas. C'est donc l'ensemble de ces stratégies familiales qui, associées à la politique du laisser-faire de l'État en matière de mixité sociale et scolaire, conduisent à une école de plus en plus marquée par le séparatisme social. ■

FABIENNE FEDERINI*

* Docteure en sociologie. Spécialiste des questions éducatives et des politiques publiques relatives aux publics et territoires prioritaires, elle est l'auteure de plusieurs articles dont :

- *Contre les inégalités scolaires, le bal des Tartuffe ;*
- *Enseignement privé : un séparatisme social qui ne dit pas son nom ;*
- *Enseignement privé et ségrégation sociale et scolaire : la responsabilité de l'État engagée.*

3. Cf. Grisez Emilie, 2023, *À l'école primaire catholique.*

Une éducation bien ordonnée, Paris, Presses universitaires de France, collection « Éducation et société ».

4. Ben Ayed Choukri et alii, 2013, « Quels impacts de l'assouplissement

de la carte scolaire sur la ségrégation sociale au collège ?

Tendances nationales et déclinaisons locales contrastées », *Éducation et formations*, n° 83, pp. 39-57.

5. Prost Antoine, 2013, « L'enseignement privé prisonnier de son héritage », *Projet*, n° 333, p. 36.

Comment le privé a siphonné



Le financement public des écoles privées, qui était exclu par la loi Guizot, a été introduit progressivement, notamment sous Pétain, puis par la loi Debré en 1959.

Qu'est-ce qu'une école privée ? Durant le XIX^e siècle et jusqu'à la fin de la troisième République, le critère fondamental est le suivant : c'est une école qui ne reçoit aucun financement public.

Toute école qui reçoit des subsides d'origine publique est considérée *ipso facto* comme une école publique. C'est d'ailleurs ce qui est écrit à l'article 8 de la célèbre loi Guizot du 28 juin 1833 : « les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent en tout ou en partie, les communes, les départements, ou l'État ».

Les tableaux statistiques du ministère de l'Instruction publique sont partagés en quatre cases : « les écoles publiques congréganistes » (celles qui reçoivent au moins en partie des subsides publics et qui sont encadrées par des congrégations), « les écoles publiques laïques » (celles qui reçoivent au moins en partie des subsides publics et qui sont encadrées par des laïcs, c'est à dire des non-clercs), « les écoles privées congréganistes » (celles qui ne reçoivent que des subsides privés et qui sont encadrées par des congrégations), et enfin « les écoles privées laïques » (celles qui ne reçoivent que des subsides privés et qui sont encadrées par des laïcs, c'est à dire des non-clercs).

La loi Falloux du 15 mars 1850 va essentiellement dans le même sens pour ce qui concerne les « écoles secondaires », mais en introduisant un « bémol » (ou une « faille ») qui aura un certain succès historique. Ce « bémol », c'est l'article 69 de la loi : « les établissements libres secondaires peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'État un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement ». C'est d'ailleurs ce dernier verrou (à savoir « ne pas excéder le dixième ») qu'avait voulu faire sauter François Bayrou au tout début de son arrivée au ministère de l'Éducation nationale, et l'avait conduit à vouloir « abroger la loi Falloux » en 1993.

Mais l'essentiel n'est pas là, d'autant qu'il y a moins de 5 % d'une classe d'âge qui fréquente les établissements secondaires jusqu'à la fin de la Troisième République (et que ceux-ci, même dans les établissements publics, ne bénéficient pas de la gratuité décrétée pour les établissements primaires publics par la loi Ferry de 1881).

Il est remarquable que dans les années qui suivent la Première Guerre mondiale, les « pupilles de la nation » qui bénéficient d'une bourse doivent faire leur scolarité dans des établissements publics car il est hors de question que de l'argent public subventionne – même indirectement – des établissements privés. Et cela en pleine période de la Chambre bleu horizon dominée largement par la droite.

Pétain introduit un financement communal

Il est non moins remarquable que c'est sous l'État français dirigé par Philippe Pétain que de l'argent public est octroyé pour la première fois à des établissements privés catholiques, même

l'argent public

si c'est présenté comme des mesures exceptionnelles n'ayant pas pour principe d'être pérennes. Dès octobre 1940, les municipalités sont autorisées à faire bénéficier les enfants des écoles privées des subventions de la caisse des écoles. La loi du 6 janvier 1941 permet ensuite aux communes de participer aux frais d'équipement et de fonctionnement des écoles privées. La loi du 2 novembre légalise un soutien exceptionnel, mais ne met pas en place un système pérenne. Dans le contexte de cette époque, cette nouvelle politique scolaire contribue à la progression des écoles privées. En 1945, l'enseignement privé regroupe 21 % des effectifs du primaire contre 14 % en 1936. Le secondaire privé rassemble 53 % des effectifs contre 40 % en 1939.

Quelques années après la Libération, la question du financement des écoles privées embarrasse les relations entre les partis de la « troisième force » (socialistes SFIO et radicaux d'un côté, démocrates-chrétiens du MRP de l'autre, qui sont l'axe essentiel des gouvernements de la Quatrième République), les communistes et les gaullistes étant hors-jeu gouvernemental. Et cela d'autant plus que les mouvements laïques d'une part, et les organisations en faveur des écoles privées d'autre part, se sont regroupés et structurés en groupes de pression antagonistes : création du Comité national d'action laïque d'un côté, fondation d'un Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et d'une Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, qui aura 315 députés adhérents au moment de la loi Debré en 1959, de l'autre.

Création des établissements privés sous contrat par De Gaulle

En septembre 1951, la loi Marie (du nom du ministre de l'Éducation nationale André Marie, appartenant au Parti radical) admet les élèves des établissements privés au bénéfice des bourses de l'État ; et la loi Barangé octroie une allocation trimestrielle pour chaque enfant fréquentant l'école primaire publique ou privée. L'importance historique de ces deux lois tient plus à

la reconnaissance du principe (pérenne) de subventionner les écoles privées par des fonds publics qu'elles impliquent, qu'aux effets financiers des dispositions prises. Il y a lieu de remarquer aussi un certain basculement de l'opinion à ce moment-là si l'on en croit les sondages. Alors qu'en 1946, 23 % seulement des Français se déclaraient favorables à des subventions publiques aux établissements privés, en 1951, 45 % se prononcent pour cette solution (42 % étant contre).

Dès son arrivée au pouvoir, le président de la République Charles De Gaulle ambitionne de régler « le problème privé-public ». Un dispositif de contrat est élaboré. Le général De Gaulle va jusqu'à rédiger de sa main l'article 1 de la loi :

« Dans les établissements privés ayant passé un contrat, l'enseignement est soumis au contrôle de l'État : l'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner l'enseignement dans le respect total de la liberté de conscience ; tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance y ont accès. »

Du côté du camp laïque, encadré par le Comité national d'action laïque (Cnal), c'est dès le début le refus de renoncer au *statu quo* et à son principe de base : « à l'école publique, fonds publics ; à l'école privée, fonds privés ! ». Après le vote de la loi Debré fin décembre 1959, le communiqué du Comité national d'action laïque est des plus vifs : « On assassine l'école publique ! ». Le Cnal organise au premier semestre 1960 une vaste campagne de pétitions contre la loi Debré (plus de dix millions de signatures sont obtenues), au terme de laquelle les délégués des pétitionnaires font le serment de « lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ». ■

CLAUDE LELIÈVRE*

* Historien de l'éducation.

Dernier ouvrage paru : *L'école d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire. Surprises et contre-vérités historiques*, paru aux éditions Odile Jacob en 2021.



La loi Debré, adoptée en 1959 pour une durée de 10 ans, accorde des subventions aux établissements privés. Pour s'y opposer, le CNAL lance une pétition qui recueille 11 millions de signatures. Il organise une grande manifestation le 19 juin 1960 à Vincennes avec 400 000 personnes, où le nouveau président de la Ligue de l'enseignement, Henri Fauré, lit « le serment solennel des laïques de France de restaurer les principes républicains ». La loi est mise en œuvre et va profondément modifier la situation scolaire en France.

Comment on nationalise

L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque est fondamentale pour que le principe d'égalité dans l'éducation soit respecté. Tant que l'enseignement privé perdurera, il permettra de reproduire et perpétuer les inégalités scolaires et sociales : y mettre fin est donc une des conditions nécessaires à la lutte contre les inégalités.



PHOTO : STEVENS TOMASABACA

Le grand principe de nationalisation de l'enseignement privé, sans indemnité ni rachat, pose nombre d'éléments à traiter. Et sont sans doute à traiter de façon différenciée.

Les mandats de la FSU, s'ils dénoncent sans ambiguïté l'école privée et ses effets sur le dualisme scolaire, se focalisent sur son financement. Les mandats centraux sont en effet l'« exigence que les fonds publics ne financent que les écoles et établissements publics » et l'« abrogation de toutes les lois favorisant et organisant le financement de l'enseignement privé » (Metz, 2021). La FSU exige également un contrôle renforcé des risques d'endoctrinement des élèves scolarisé-es dans le privé. De son côté, l'École émancipée porte, depuis très longtemps, le mandat de nationalisation « sans indemnité ni rachat » de toute l'école privée. Que faut-il entendre par là, et comment ce mandat de nationalisation pourrait-il se concrétiser ?

Des temporalités différentes

Il faut distinguer des mesures de court et de moyen terme. À court terme, il faut commencer par abroger les lois permettant le dualisme scolaire et le financement de l'enseignement privé (cf. les articles de C. Lelièvre et F. Federini dans ce dossier). L'ouverture ou l'extension d'écoles privées ne doivent plus être possibles. Tous les financements publics, qu'ils proviennent de l'État ou des collectivités territoriales, y compris via les mesures de défiscalisation, doivent être supprimés. Il faut également fermer l'ensemble des écoles hors-contrat. L'enseignement privé doit être étroitement contrôlé, pour mettre fin aux multiples formes de non-respect du Code de l'Éducation.

Mais ces mesures d'urgence ne peuvent suffire. En effet, elles vont certainement provoquer un départ de très nombreuses et nombreux élèves vers le public, qui ne sera pas dans l'immédiat en

capacité de les accueillir (locaux, personnels). Par ailleurs, la fin du financement public ne signifiera pas la fin des établissements privés de la grande bourgeoisie, qui, s'ils profitent largement de l'argent public, peuvent tout à fait s'en passer.

« Ni indemnité ni rachat » car l'église catholique, ou les associations détentrices des écoles privées, ont été très largement financées par les fonds publics.

Sans indemnité ni rachat

Il est donc nécessaire d'organiser à la suite des premières mesures la nationalisation complète des écoles privées : récupérer à la fois les formations, les bâtiments, leurs aménagements et les personnels qui y travaillent. « Ni indemnité ni rachat » signifie que l'église catholique, ou les associations détentrices des écoles privées, ont été très largement financées par les fonds publics ce qui compense grandement la perte financière provoquée par la nationalisation. Les personnels enseignants sont sélectionnés par l'État (par des concours équivalents à ceux du public) et, pour une partie d'entre eux, formés dans les universités. Ils et elles peuvent donc être directement fonctionnarisés dans les corps correspondants de l'enseignement public. Les enseignant-es non formés dans le public et les personnels non enseignant-es peuvent être intégrés et fonctionnarisés en mettant en place des parcours de formation adaptés (y compris la diplomation au sein des universités).

Enfin, la constitution d'un service d'éducation scolaire 100 % public ne peut pas mettre fin à la ségrégation sociale des écoles et établissements, sans un redécoupage étroit du périmètre de recrutement des établissements. Ce redécoupage doit s'accompagner de mesures visant à empêcher les stratégies de contournement mises en œuvre par les familles des classes supérieures. ■

MARY DAVID ET BLANDINE TURKI

Rallumer la guerre scolaire ?



L'épouvantail de la guerre scolaire a été ressorti face aux récents rapports sur l'Enseignement privé (EP). Maître dans l'activation des paniques morales, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) communique régulièrement sur ce thème. Le but est de diaboliser toute tentative d'exploration de l'EP (catholique à 96 %), dont les conclusions pourraient justifier la nationalisation que revendique historiquement la CGT.

En 2023, le SGEC estimait faire « économiser » 9,6 milliards d'euros à l'Éducation nationale. Certes, les enseignant-es du privé, agent-es public-ques, « coûtent » moins cher aux rectorats (avancée de carrière plus lente jusqu'en 2017, précaires plus nombreux-ses) et les charges de l'immobilier sont – en théorie – assurées par la seule contribution des familles. Mais cette analyse ne tient pas compte de tout ce que le contribuable verse sous forme de subventions, de forfaits... En réalité, l'EP sous contrat coûte 12 milliards d'euros (rapport Vannier), est subventionné à 75 % et milite activement pour obtenir davantage : hausse des forfaits, scolarisation dès 3 ans (2020), avantages fiscaux...

On constate que malgré cette manne financière publique, les salaires et conditions de travail des personnels de droit privé¹ restent déplorables. Où va l'argent ? Il est urgent de le vérifier via des contrôles précis systématiques.

Autre problème : la concurrence au détriment de l'enseignement public. Selon 63 % des Français-es, l'école privée serait de meilleure qualité. Cette appréciation subjective ne résiste pas à la réalité sur le terrain. Non, les personnels du public ne font pas moins bien que ceux du privé. Par contre, les contraintes imposées au public (règlement comptable, appels d'offre, carte

scolaire...) avantagent le privé. En découle un séparatisme social clairement démontré. L'argent public sert à entretenir une école à deux vitesses au sein même du service public d'Éducation nationale. Pire, le privé bénéficie d'une marge de manœuvre grandissante dans l'application des textes réglementaires et programmes au nom d'un *caractère propre*, à qui l'on fait tout dire car non défini réglementairement.

Caractère propre encore : le volet confessionnel. Les statuts de l'enseignement catholique ne sont pas ambigus : il s'agit d'éduquer à la lueur des évangiles. Objectif qui ferait scandale s'il s'agissait d'établissements musulmans : l'inégalité de traitement entre les lycées Averroès et Stanislas a démontré une laïcité à géométrie variable. Récemment, nous observons la multiplication de présentation de reliques, conférences sur l'exorcisme et autres bénédictions des cartables... imposées aux élèves, voire aux personnels de l'EP. Religion ou superstitions bigotes ?

Intégrer les personnels du privé

Les enseignant-es du privé étant formé-es par des organismes² de l'enseignement catholique, on risque un développement de ces manifestations. Largement subventionnées, ces formations sont peu contrôlées par l'État et leurs contenus peuvent être problématiques. Sous des appellations fourre-tout (« anthropologie chrétienne ») il arrive que l'on retrouve des analyses issues de courants catholiques rétrogrades en EMC, en SVT... Il est urgent de revenir à une formation commune public-privé des personnels : moins dispendieuse, elle assurerait plus clairement la diffusion des principes fondamentaux : laïcité, libertés de conscience, d'expression...

La coexistence de deux systèmes éducatifs coûte cher et ne se justifie pas, sinon par les profits financiers et idéologiques qu'en tire l'enseignement catholique au détriment des personnels (sous-effectif, bénévolat imposé, pressions hiérarchiques...). La nationalisation³ de l'enseignement privé sous contrat permettrait de réinvestir ces sommes en faveur de toutes les familles et de mettre un terme à l'ensemble des dérives observées (séparatisme social, prosélytisme voire radicalisme religieux, surconsommation d'argent public...). Concrètement, il serait possible d'intégrer au sein de la fonction publique, les enseignant-es/AESH de droit public comme les personnels de droit privé actuellement en exercice et de récupérer les locaux des établissements (ils ont été largement subventionnés). Il s'agit d'une décision politique forte mais nécessaire pour réaliser l'école pour tou-t-es, progressiste et émancipatrice pour laquelle nous militons syndicalement. ■

PASCALE PICOL, BUREAU NATIONAL CGT-ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1 Personnels de droit privé : personnels d'éducation, d'entretien et administratif.

2 Accord Vatican-Kouchner de 2009 reconnaissant les diplômes délivrés dans les établissements supérieurs catholiques (ISFEC Formiris).

3 Cf. les précédents, notamment le lycée du Grand Blottereau à Nantes.



PHOTO : SNUJPP

Écosyndicalisme : tenir contre vents et marées

Le temps où les mobilisations des jeunes pour le climat imposaient l'agenda écologique en Une des journaux et dans les programmes politiques semble bien loin.

PHOTOS : ISTOCKPHOTO / D.R.



Les limites d'habitabilité de notre planète sont franchies une à une, et pourtant, les préoccupations écologiques ont nettement reculé dans les discours politiques et médiatiques. Les dernières élections européennes en ont été un révélateur, tout comme les législatives en France. Ily a seulement deux ans, Emmanuel Macron se voyait contraint de reprendre le thème de la planification écologique pour le second tour de la présidentielle. Le recul conservateur ne se manifeste pas uniquement par une moindre visibilité de l'urgence à concilier « fin du monde et fin du mois » : l'extrême droite exploite

■ PAR JULIEN RIVOIRE

Manifestation pour dénoncer la pollution provoquée par l'entreprise Arkema à Pierre Benite (Rhône), le 18 juin 2023.

l'opposition entre écologie et social, tout en continuant à alimenter le racisme et la xénophobie. Les droites au pouvoir, que ce soit au niveau de l'Union européenne ou du gouvernement français « démissionnaire », surfent sur cette dynamique pour détricoter le *Green Deal* européen et, en France, sabrer le budget du ministère de l'Écologie ainsi que le Fonds vert.

Quelle stratégie pour peser ?

Ainsi, nos mouvements de transformation sociale et écologique doivent s'interroger sur les difficultés rencontrées et sur les options pour les surmonter. L'absence d'un calendrier de mobilisation pour les mois à venir est d'ailleurs symptomatique : du Réseau action climat aux Amis de la Terre en passant par Greenpeace, toutes les grandes organisations écologistes ont programmé des séminaires internes dans les prochaines semaines pour comprendre « où ça a merdé », selon les termes d'un responsable de ces mouvements. Pour la FSU, deux rendez-vous importants permettront de réfléchir collectivement à la stratégie à venir : les rencontres de l'alliance écologique et sociale (AES) des 15 et 16 novembre, et le premier stage intersyndical FSU, Ferc CGT, et Sud Éduc « Éducation et écologie » les 3 et 4 décembre prochains (voir encadré).



PHOTO : NICOLAS LIPONNEHANS, LUCAS/AFP

Ces rendez-vous « internes » seront indispensables pour ouvrir un nouveau cycle stratégique, mais nos mouvements devront aussi s'appuyer sur les mobilisations en cours dans les semaines à venir. Qu'il s'agisse de la lutte contre l'accapement de l'eau (cf. article p. 26-27), de la résistance contre l'artificialisation des terres et les projets écocides comme l'autoroute A69, de l'exigence de l'interdiction des polluants éternels (PFAS) dans l'industrie ou de la campagne pour empêcher le démantèlement de l'opérateur public Fret SNCF, ces combats montrent un foisonnement toujours présent sur le terrain. Cependant, leur addition ne constitue pas une stratégie globale. Il nous faut travailler à ancrer au quotidien les revendications écologiques et sociales.

Une piste serait d'approfondir la question de l'adaptation aux dérèglements déjà en cours. Non pour céder à la fatalité et renoncer à réduire notre empreinte sur les écosystèmes, mais parce que cela permettrait de rendre concrètes nos propositions de rupture écologique et sociale. Cela est d'autant plus nécessaire que s'ouvre un nouveau champ de bataille entre les partisans du technosolutionnisme, qui prônent la poursuite d'un modèle productiviste, extractiviste et inégalitaire, et nos propositions de sobriété articulant une adaptation juste socialement et une atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que de nos prélèvements de ressources minières.

Dimension internationale, tant écologique que sociale

Un autre enjeu crucial est l'intégration de la dimension internationale, consubstantielle aux luttes contre les dérèglements environnementaux. Si les mouvements Climat ont pris naissance lors des COP, les échecs répétés de ces conférences conduisent de nombreuses organisations à se replier sur un pré carré national ou local. Pourtant, il est inconcevable de penser toute rupture écologique et sociale uniquement à l'échelle régionale. L'exemple de l'électrification des transports, avec l'utilisation de minerais pour les batteries, est parlant : comment appréhender cette question sans tenir compte des populations affectées par les conséquences sanitaires et hydriques de l'extractivisme ? De même, comment ignorer les questions de la dette des pays du Sud global qui hypothèquent tout projet de bifurcation écologique et sociale ? Il est essentiel de tisser des solidarités entre les peuples face aux stratégies des multinationales qui exploitent le

dumping social entre pays pour saper les acquis sociaux au Nord et intensifier l'exploitation au Sud.

Nos mouvements syndicaux et écologistes ont donc tout intérêt à approfondir leur collaboration, même par mauvais temps. Il en va de notre capacité collective à affronter les défis immédiats que sont la montée des extrêmes droites et l'intensification des catastrophes environnementales à travers le monde. Des questions qui devront irriguer le prochain congrès de la FSU. ■



LES 15 ET 16 NOVEMBRE : PREMIÈRE RENCONTRE NATIONALE DE L'ALLIANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE À PARIS

Au programme, une journée le vendredi 15 novembre entre militant·es des organisations de l'AES pour apprendre à se connaître, réfléchir aux tensions et points d'appui pour un travail commun entre mouvements écologistes et syndicalisme, et des ateliers pour approfondir des sujets à porter ensemble dans les prochains mois :

- ▶ *Rénovation thermique des écoles.*
- ▶ *Mégabassines et accapement de l'eau.*
- ▶ *Lutte contre les polluants éternels.*
- ▶ *Comment agir en alliance sur un territoire avec l'exemple de l'A69.*
- ▶ *Les enjeux de la reconversion et de l'emploi, etc.*

Le samedi 16 novembre sera une journée ouverte au public et permettra au cours de trois plénières de revenir sur la campagne de l'AES « On veut du Fret Ferroviaire » puis de prolonger nos réflexions communes sur les enjeux de mobilité, notamment en milieu rural, avec des invité·es extérieur·es (sous réserve de confirmation, des représentant·es de la CGT Métallurgie, le Réseau action climat). Enfin, cette journée sera l'occasion de croiser les analyses de nos différentes organisations sur le contexte social et politique avec une table ronde réunissant nos porte-parole.

MARDI 3 ET MERCREDI 4 DÉCEMBRE : PREMIÈRES INTERSYNDICALES « ÉCOLOGIE ET ÉDUCATION » AVEC LA FERCGT, SUD EDUC ET LA FSU

Au programme, des plénières permettant de s'approprier les dernières connaissances scientifiques sur l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique. Une demi-journée sera consacrée aux enjeux de programmes de l'école à l'université, tandis qu'une seconde demi-journée permettra d'aborder les conditions de travail et la nécessité de construire de nouvelles revendications pour une adaptation sobre (rénovation des bâtiments, nouveaux droits pour les agent·es, amélioration de la qualité de l'air).

Pour ces deux stages, pensez à vous inscrire sur le site du Centre de formation de la FSU sur lequel vous trouverez le programme complet.

« No Basaran », plus que jamais

« La guerre de l'eau a commencé... », criaient les opposant-es aux mégabassines lors de récentes manifestations, ajoutant «... et nous allons la gagner ! ». L'eau est bien devenue un sujet central en France en l'espace de quelques années, mais cette guerre de l'eau qu'évoquent les manifestant-es se retrouve depuis de nombreuses années aux quatre coins du globe.

En 2000, la lutte victorieuse de la Coordination de défense de l'eau et de la vie contre la politique de privatisation/marchandisation menée par l'État bolivien a été qualifiée de guerre de l'eau. En Palestine, la guerre coloniale permanente menée par les gouvernements israéliens et les colons contre le peuple palestinien passe aussi par une guerre pour l'appropriation de l'eau du Jourdain.

La situation en France n'atteint pas une telle intensité, bien sûr, mais de Sainte-Soline en 2023 aux mobilisations de juillet dernier dans le Poitou, le déploiement des forces de l'ordre, les contrôles permanents, les hélicoptères survolant le Village de l'eau et les manifestations, la protection armée de chaque

■ PAR VINCENT GAY

NOTES :

1. Sylvain Leder, « Mégabassines, aux sources de la colère », *Le Monde diplomatique*, n° 831, juin 2023.

retenue d'eau, les barrages policiers sur les routes... donnaient corps à cette guerre de l'eau de basse intensité. Si l'orientation répressive de Macron et Darmanin explique en partie cela, les intérêts en jeu donnent aussi la mesure de l'importance du dossier de l'eau, dans une période marquée par les sécheresses, les canicules et la raréfaction des ressources, conséquences des dérèglements climatiques.

Mégabassines : l'acharnement productiviste

Les mobilisations contre les mégabassines ont mis en lumière l'accaparement de l'eau entre les mains d'une minorité de producteurs, avec le soutien des pouvoirs publics. Dans les Deux-Sèvres, le projet initial de construction de 19 mégabassines était évalué à 76 millions d'euros financés à 70 % par de l'argent public. Les agrimanagers bénéficiaires sont essentiellement des producteurs de maïs, première céréale produite dans le monde (1 149 millions de tonnes en 2022)¹, qui exige d'importantes quantités d'eau durant l'été. La France est particulièrement concernée par la production de maïs. Premier pays producteur européen avec 15 millions de tonnes en 2022, elle a fait du maïs une denrée majeure, essentiellement tournée vers l'exportation, sous forme brute ou transformée.



PHOTOS: REUTERS / AFP

mais

Alors que les sécheresses conduisent à une baisse mondiale de la production, la France s'entête d'autant plus que le maïs devient de plus en plus rentable. Les mégabassines sont la technologie nécessaire à cet acharnement, ce qui explique que leur nombre ne cesse d'augmenter : 71 sont déjà construites, 94 sont en projet². Le cas du Puy-de-Dôme est aussi parlant que celui des Deux-Sèvres, même si le projet de mégabassines est de puiser directement dans l'Allier et non pas dans les nappes phréatiques. Il est porté par un organisme composé de 36 agriculteur-ices dont 32 céréaliculteur-ices, avec une forte implication de la multinationale Limagrain, quatrième semencier mondial, dont les activités se sont diversifiées dans les domaines de la semence et des céréales. L'étude de faisabilité des mégabassines est réalisée par l'Association pour le développement de l'irrigation en Auvergne. Elle est membre de la structure qui porte le projet et son président est également président de Limagrain ; 12 autres agriculteur-ices de cette structure sont adhérent-es ou lié-es indirectement à Limagrain³.

Le montant du projet estimé à 25 millions d'euros hors taxe devrait être financé par l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union européenne et les agriculteur-ices.

Quelques enseignements du Village de l'eau

Tenu du 16 au 21 juillet à Melle dans le sud des Deux-Sèvres, le Village de l'eau a réuni des milliers d'opposant-es aux projets de mégabassines⁴. Après les très nombreux-ses blessé-es de Sainte-Soline, l'enjeu était d'autant plus important pour la poursuite des mobilisations. De ce point de vue, le village et les manifestations qui ont eu lieu ont tenu toutes leurs promesses, dont on peut tirer quelques enseignements :

1/ L'eau est un enjeu mondial et la présence de plusieurs délégations venues d'Europe et de pays du Sud global montraient la similitude des problèmes auxquels nos mouvements sont confrontés.

2/ La solidarité internationaliste et les convergences peuvent se construire à partir du local, dès lors qu'un problème posé dans un territoire est intégré dans un cadre plus vaste – ici celui de l'accaparement des ressources par le productivisme agricole.

3/ Les luttes se nourrissent entre elles. En effet, la question de l'eau ne se limite pas aux mégabassines, elle concerne par exemple l'accaparement par certaines entreprises industrielles, comme celles de la micro-électronique dans la région de Grenoble⁵ ou les multinationales de l'eau en bouteille. Dans la dynamique des collectifs *Bassines non merci*, d'autres collectifs se sont créés concernant la concurrence des usages de



Les mobilisations contre les mégabassines ont mis en lumière l'accaparement de l'eau entre les mains d'une minorité de producteurs, avec le soutien des pouvoirs publics.

l'eau et son appropriation par une minorité à des fins de rentabilité.

4/ Les mobilisations du Village de l'eau ont permis de mettre en lumière toute la chaîne productiviste, depuis les champs jusqu'au port de La Pallice, à côté de La Rochelle, où sont stockées les céréales, ainsi que les alliances entre l'État et les acteurs de l'agro-industrie. Selon les opportunités, les mobilisations peuvent se concentrer sur un maillon – les mégabassines par exemple – pour mettre en faillite toute la chaîne.

5/ Les organisateur-ices des mobilisations ont démontré un sens tactique après Sainte-Soline. Il s'agissait de ne pas réitérer les affrontements physiques risquant de mettre en danger les manifestant-es, malgré les provocations de Darmanin. Cela a été admirablement conduit lors des deux journées de manifestations, qui ont déjoué les pièges policiers et limité grandement le nombre de blessé-es et d'arrestations.

6/ Le haut degré d'organisation collective a démontré la maturité des mouvements écologistes contemporains, les habitudes de travail prises en commun, la couverture d'une grande partie du territoire par divers collectifs..., mais aussi la convergence de plus en plus fluide avec des acteurs associatifs et syndicaux. Pour ces derniers, le travail sur les enjeux de territoires est d'autant plus important qu'il se pose aussi pour le monde du travail, dans des territoires ruraux où le salariat est souvent dispersé. Favoriser ces rapprochements à des échelles locales, continuer à travailler sur ce qui impacte directement le quotidien des personnes, en tant que salarié-es et habitant-es de territoires, voilà qui pourrait dynamiser un écosyndicalisme renouvelé. ■

NOTES :

2. Voir la carte interactive de *Mediapart*, 19 juillet 2024 :

<https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/190724/carte-interactive-la-frenesie-des-megabassines-ne-faiblit-pas>

3. Pour plus de détails sur ce projet, voir le dossier réalisé par Bassines Non Merci 63 :

https://www.bassinesnonmerci.fr/wp-content/uploads/2024/02/Etat_des_connaissances_projet_Billom_Version-Novembre2023-1.pdf

4. Voir le compte-rendu jour par jour sur le site d'Attac France : <https://france.attac.org/se-mobiliser/village-de-l-eau/article/village-de-l-eau-six-jours-de-lutte-pour-la-defense-de-l-eau>

5. Voir <https://stopmicro38.noblogs.org/>

Le passage en force du « dégel » des listes électorales en Nouvelle-Calédonie a entraîné une vague de violence inédite sur l'île depuis les années 1980.

La crise est une conséquence directe de la volonté délibérée de Macron de torpiller les Accords de Nouméa qui promeuvent un processus de décolonisation.

Depuis le mois de juin, c'est un régime d'exception que Macron inflige à la Kanakie et une répression tout autant d'exception pour les militant-es indépendantistes. La Nouvelle-Calédonie est toujours une colonie française, c'est une réalité matérielle et une continuité historique : occupation militaire, politique d'installation de colons, spoliation des terres, racisme, massacres et violences diverses ont jalonné ces 171 années d'occupation. Son inscription sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU depuis 1986 vient rappeler cette évidence. Les rapporteurs spéciaux de l'ONU ont d'ailleurs accusé la France dans leur rapport d'août 2024 de « porter atteinte à l'intégrité de l'ensemble du processus de décolonisation ».

Une tentative de recoloniser

Le corps électoral « figé » pour les élections intéressant la Nouvelle-Calédonie, était un point central des accords de Matignon, puis de ceux de Nouméa. Il n'était pas un ajustement technique mais le fondement du processus de paix. S'attaquer frontalement au corps électoral, c'est opérer symboliquement une forme de recolonisation et balayer près de quarante ans d'un travail politique. Avec cette réforme constitutionnelle, tout-es Français-es installé-es depuis dix ans en Nouvelle-Calédonie deviennent électrices ou électeurs pour les élections provinciales, éligibles au Congrès et, de facto, citoyen-nes calédonien-nes.

En France, dès le printemps et tout l'été, les militant-es kanak indépendantistes se sont démenés pour sortir tout cela de la quasi-invisibilité et construire une solidarité autour de leur combat. Daniel Wea, président du Mouvement de la jeunesse kanak en France (MJKF), déplore un manque de soutien large des organisations syndicales et politiques de gauche. Il sait que l'histoire même du peuple kanak est largement méconnue « un peuple menacé par la colonisation de peuplement visant à rendre les communautés non originaires du Pacifique presque majoritaires en Nouvelle-Calédonie, et les Kanak minoritaires. » Mais, il insiste,

Pour une Kanaky



PHOTO : MICRO-ONDÉS

■ PAR
SOPHIE ZAFARI

« le projet indépendantiste n'est pas un projet d'exclusion, de division... les Kanak n'ont jamais eu pour objectif de chasser les Blancs, mais bien de faire vivre le destin commun inscrit en 1998 dans les Accords de Nouméa... Ce que nous voulons, c'est rendre son humanité au peuple kanak, aux peuples autochtones mais dans un projet inclusif, interculturel intégrant tous les citoyen-nes de ce pays quelles que soient leurs origines ». Les mots humanité, dignité reviennent souvent et avec force et émotion dans la voix de Daniel Wea. L'humiliation, l'injustice, l'ordre colonial sont les ressorts du soulèvement déclenché suite au dégel du corps électoral. Les inégalités économiques et sociales en sont aussi le reflet. Mina Kherfi, représentante de l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) en France, rappelle que « les inégalités en Nouvelle-Calédonie sont comparables à celles rencontrées dans un pays comme le Brésil. Les prix à la consommation sont en moyenne 31 % plus élevés en Nouvelle-Calédonie/Kanaky qu'en métropole. Les loyers sont exorbitants, alors que le salaire minimum est plus bas qu'en France. 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, et ce taux monte jusqu'à 55 % dans certaines communes kanak. 4 000 personnes vivent dans des squats (cabanes) à Nouméa et aux alentours, principalement des Kanak et des Océaniens, avec souvent de gros problèmes pour l'eau courante et l'électricité ». Le secteur minier du nickel, essentiel à la Nouvelle-Calédonie mais désormais

indépendante



PHOTO THÉÂTRE ROUGE / MARTIN NODIA / HANS LUCAS



© REMY MOYENDONNIQUE / FAGETAP

Des militants du FLNKS.

été créée pour coordonner la mobilisation contre le dégel du corps électoral. Elle regroupe l'ensemble des organisations indépendantistes. La CCAT a mené une grande campagne dans les quartiers populaires, dans les villages et les tribus kanak pour avertir et débattre du danger du dégel du corps électoral. Des manifestations ont été organisées, toujours dans le calme. Le 13 avril, la CCAT a rassemblé 40 000 personnes à Nouméa, sans heurts. » Au mois de mai, les manifestations se sont intensifiées, certaines mines de nickel ont été bloquées avec aussi des grèves dans les ports et les docks. « Des barrages routiers ont aussi été mis en place par la CCAT. L'USTKE

a appelé à une grève de 24h à l'aéroport de Nouméa, mais celui-ci a été fermé et sécurisé par des militaires assez vite après le début des émeutes. »

Mina Kherfi rappelle que « les principaux acteurs de ces émeutes ont été les jeunes des quartiers populaires de Nouméa, qui bien que rejoints par d'autres personnes sont devenus hors contrôle pour la CCAT. » En face, des milices, constituées d'habitant-es armé-es décidé-es à protéger « leur île », chauffé-es à blanc par le discours anti-indépendantiste, ont directement attaqué les Kanak. Le nombre d'armes en circulation (environ 64 000 armes déclarées et au moins autant non déclarées) ramené à la population de 268 000 habitant-es, aboutit donc à un ratio proche d'une arme pour deux habitant-es.

Répression et justice d'exception

La réponse de l'État français c'est la criminalisation de l'action politique kanak : 10 personnes décédées, 1 260 gardes à vue, 210 déferrements, 93 incarcérations, plus de 340 interpellations en justice, et plus de 260 mesures de travail alternatif. Et les interpellations continuent ; 11 responsables de la CCAT ont été arrêté-es et incarcéré-es ; 7 d'entre eux, 2 femmes et 5 hommes, viennent de passer devant la justice calédonienne et ont été immédiatement déporté-es vers les prisons françaises, afin de les isoler, à 17 000 kilomètres de leur famille. Des mineur-es sont aussi déporté-es en métropole. Les militant-es du Mouvement des jeunes Kanak en France (MJKF) se démènent pour organiser la solidarité autour des 11 de la CCAT, qui rappellent-ils « n'ont participé à aucune action violente... sont des responsables politiques connu-es et reconnu-es ». Daniel Wea insiste : « ce sont des prisonnier-es politiques, déporté-es » sur la base d'une accusation sans la moindre condamnation pour « association de malfaiteurs en vue de préparation d'un crime ou d'un délit, complicité par instigation des crimes de meurtre et tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique » !

« Il faut remettre l'humain au centre du débat politique », conclut Daniel Wea et faire confiance à la résilience dont les Kanak savent faire preuve. Il faut aussi que les organisations françaises, syndicales et politiques de gauche dénoncent les agissements de l'État français, exigent la libération des militant-es emprisonné-es et impulsent un mouvement de solidarité. ■



Gaza, guerre d'extermination, ri d'un embrasement régional

Si le front entre Israël et le Hezbollah s'est brièvement embrasé le 24 août, la perspective d'une guerre régionale étendue à l'Iran s'est pour l'instant estompée. Pendant ce temps, alors que les négociations s'enlisent, le génocide se poursuit à Gaza, avec la complicité occidentale.

Depuis les attaques du 7 octobre 2023 et l'invasion de la bande de Gaza par l'armée israélienne, le conflit a pris une tournure régionale. Les affrontements à la frontière libanaise avec le Hezbollah n'ont pas cessé ; les houthistes, un mouvement qui contrôle l'essentiel du territoire yéménite, se sont attaqués à la navigation dans le Golfe d'Aden, perturbant le commerce international ; des milices alliées à l'Iran ont visé des cibles militaires américaines.

Pour comprendre, il faut revenir sur la stratégie des « deux camps », celui qui soutient Israël et celui qui appuie les Palestiniens. Comme le note une universitaire américaine dans la revue *Foreign Affairs* : « avant l'attaque du Hamas, la confiance d'Israël avait atteint son paroxysme. Israël en était venu à croire que les États arabes l'accepteraient même s'il n'avait pas résolu son conflit avec les Palestiniens et qu'il pourrait frapper l'Iran et ses alliés pratiquement sans

■ PAR ALAIN GRESH,
DIRECTEUR DU JOURNAL
EN LIGNE ORIENT
XXI.INFO, AUTEUR DE
PALESTINE, UN PEUPLE QUI
NE VEUT PAS MOURIR,
ÉDITIONS LES LIENS QUI
LIBÈRENT, 2024.



conséquences et sans mettre en péril le soutien dont il bénéficie de la part des États-Unis. Puis, presque du jour au lendemain, cette confiance s'est transformée en un sentiment de profonde vulnérabilité. [...] L'attaque du Hamas a brisé les hypothèses les plus fondamentales des Israéliens : leur supériorité militaire et technologique pouvait dissuader leurs adversaires, ils pouvaient vivre en sécurité derrière des murs et des frontières fortifiées, et ils pouvaient prospérer économiquement sans faire d'avancées majeures vers la paix avec les Palestiniens¹. »

C'est d'ailleurs ce que cherchait le Hamas par son attaque du 7 octobre, briser le sentiment d'impunité israélien, la dérive vers l'annexion pure et simple de la Cisjordanie et remettre la question palestinienne au centre des débats. De ce point de vue, il a réussi.

Soutien américain

Les leçons tirées de cette attaque par le gouvernement israélien, par ses alliés américains et européens était non seulement qu'Israël « avait le droit de se défendre », mais qu'il lui fallait rétablir sa capacité de dissuasion. Y compris par guerre génocidaire menée désormais depuis bientôt un an. Aucun-e dirigeant-e israélien-ne n'imagine que la solution est politique et qu'elle consiste à reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

1. Dalia Dassa Kaye, *Why Israel Escalates. Risky Assassinations Are a Desperate Bid to Restore Deterrence*, *Foreign Affairs*, 5 août 2024.



PHOTO : REUTERS / SALEH SALEM



sques

Le soutien américain a été total, malgré des tensions ponctuelles entre le président Joe Biden et le Premier ministre Benyamin Nétanyahou. Les livraisons d'armes massives, sans lesquelles Israël ne pourrait pas prolonger la guerre un seul jour, ont permis l'action israélienne. À la suite du bombardement du consulat iranien à Damas le 1er avril, une violation de l'immunité des représentations diplomatiques, les États-Unis avec l'aide de leurs alliés, dont la France, sont venus à la rescousse d'Israël pour limiter la riposte iranienne dans la nuit du 13 au 14 avril.

D'ailleurs, dans cette guerre, la France a adopté une position de soutien à Israël et a porté à son terme la rupture avec la politique définie par De Gaulle après la guerre de juin 1967. Elle se retrouve même à l'arrière-garde des pays européens, refusant de reconnaître l'État palestinien, comme l'ont fait l'Espagne, la Norvège ou l'Irlande, rejetant toute idée de sanction contre un gouvernement d'extrême droite dominé par les « suprémacistes juifs ».

Après l'assassinat, fin juillet par Israël à Beyrouth, d'un important chef militaire du *Hezbollah* Fouad Chokr, et celui à Téhéran d'Ismail Haniyeh, le chef du bureau politique du *Hamas* à Téhéran, et face aux menaces de riposte du *Hezbollah* et de l'Iran, les États-Unis ont déployé dans la région une partie de leur flotte militaire. Pour la première fois en temps de guerre, l'armée israélienne a assuré sa coordination opérationnelle avec les systèmes de commandement et de contrôle américains.

Des négociations dans l'impasse

Si le *Hezbollah* a répondu à l'assassinat d'un de ses dirigeants à Beyrouth le 24 août par un tir massif de missiles, celui-ci a été limité dans le temps et dans les objectifs. Quant à la riposte de Téhéran, elle se fait attendre, l'Iran affirmant qu'il ne veut pas entraver les négociations sur un cessez-le-feu à Gaza. Depuis l'attaque contre Gaza, sa politique peut se résumer en deux principes : éviter l'écrasement du *Hamas* et des Palestiniens ; freiner une escalade qui provoquerait un affrontement direct avec les États-Unis. Confrontée à une grave crise de légitimité interne, affaiblie par les sanctions économiques, la République islamique a renoué ces deux dernières années avec



l'Arabie saoudite et le monde arabe « modéré » et a entamé un dialogue indirect avec les États-Unis, notamment sur la question nucléaire. Elle laisse donc au *Hezbollah* l'essentiel de l'engagement militaire direct contre Israël, engagement qui oblige Israël à se mobiliser sur deux fronts et a vidé le nord du pays de sa population. Mais le *Hezbollah* doit aussi tenir compte du contexte libanais et il a expliqué qu'il arrêterait ses opérations aussitôt qu'un cessez-le-feu à Gaza sera signé.

Celui-ci apparaît incertain et les négociations s'enlisent du fait de l'intransigeance du Premier ministre israélien, dont l'objectif reste le contrôle de Gaza, mais aussi d'essayer d'entraîner les États-Unis dans une guerre contre l'Iran, ce que les démocrates ne souhaitent pas en année électorale. À l'ombre des négociations, le génocide se poursuit. Alors que le chiffre de 40 000 mort-es a été franchi – plus personne ne le conteste sinon pour dire qu'il est sous-estimé –, soit 2 % de la population totale, le quotidien israélien *Haaretz*² a publié une étude comparative de différents conflits récents. La guerre en Syrie a fait, en treize ans (2011-2024), 400 000 mort-es, soit 2 % de la population ; celle en Yougoslavie (1991-2001) a fait 100 000 mort-es en dix ans, soit 0,5 % de la population. En termes de pourcentage de la population, selon le professeur Michael Spagat de l'université de Londres interrogé par le quotidien israélien, Gaza fait donc partie des cinq conflits les plus meurtriers de ce siècle. Mais, « si l'on tient compte du temps qu'il a fallu pour tuer 2 % de la population, le cas de Gaza pourrait être sans précédent ».

Cette guerre se déroule aussi sur un territoire très réduit, à peine 360 km² (contre 600 000 km² pour l'Ukraine) ; et les civil-es n'ont nulle part où se réfugier, trimbalé-es par les directives israéliennes d'une ville à une autre, d'un quartier à un autre, soi-disant vers des zones sûres qui finissent par être bombardées.

Israël affirme vouloir détruire le Hamas, mais dans la réalité il s'agit de rendre Gaza inhabitable, de poursuivre la politique d'épuration ethnique contre les Palestiniens entamée en 1947-1949 et poursuivie en 1967. Et la « communauté internationale » se révèle incapable d'arrêter le massacre, malgré tous les avis de la Cour internationale de justice, contribuant ainsi à jeter aux orties le droit international. ■

LE 12 SEPTEMBRE 2024.

2. Nir Hasson, "The Numbers Show : Gaza War is one of the bloodiest of the 21st Century", *Haaretz*, 14 août 2024.



États-Unis, une élection présidentielle à haut risque

Après la désignation officielle de Kamala Harris comme candidate à la présidentielle, l'espoir d'une alternative à la menace trumpiste renaît dans le camp démocrate.

La convention nationale démocrate qui s'est tenue à Chicago du 19 au 22 août a entériné la nomination de Kamala Harris et de son colistier Tim Walz comme candidat-es à la présidence et à la vice-présidence des États-Unis. Après des premiers mois chaotiques, marqués par la polémique autour de la santé du président Biden, la campagne démocrate prend un nouveau départ.

Selon une compilation de sondages nationaux réalisée par l'agence *FiveThirtyEight* au 26 août 2024, Kamala Harris mène actuellement la course présidentielle avec 47,1 % des intentions de vote contre 43,7 % pour Donald Trump. De telles prédictions restent cependant à nuancer, les instituts de sondage ayant sous-estimé le score de ce dernier à la fois en 2016 et 2020.

Un espoir de renouvellement modéré

De bien des manières, le binôme formé par Kamala Harris et Tim Walz semble incarner à la fois le rêve américain et une réconciliation nationale que n'osait plus espérer le camp démocrate : la première femme noire vice-présidente des États-Unis, fille de parents immigré-es (un père jamaïcain et une mère indienne) et un ancien militaire, enseignant et coach de football américain devenu représentant puis gouverneur du Minnesota.

Tout au long de la convention, l'engagement de Kamala Harris en tant que procureure dans la lutte contre la pédocriminalité, le trafic de drogue et la rapacité des banques lors de la crise de 2008 a été mis en avant. Son colistier Tim Walz fait état quant à lui d'un bilan exemplaire dans le Minnesota : codification du droit à l'IVG, repas gratuits pour tou-ttes les écolier-ères, restrictions sur les ventes d'armes à feu et gratuité des études supérieures pour les familles à

■ PAR
CLARA SEBASTIANI
DOCTORANTE EN
CIVILISATION AMÉRICAINE
AU LABORATOIRE
DE RECHERCHE SUR
LES CULTURES
ANGLOPHONES (LARCA)
À L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ.

faibles revenus. Soutenu par une large coalition allant de Bill Clinton et Nancy Pelosi à Bernie Sanders et Alexandria Ocasio-Cortez, le binôme Harris-Walz semble ainsi offrir l'opportunité d'union que cherchait désespérément le Parti démocrate.

Le panégyrique de la candidate présidentielle tente cependant de faire oublier les accusations de participation à l'incarcération de masse lorsqu'elle était procureure du district de San Francisco (2004-2011) et procureure générale de Californie (2011-2017). Une incarcération qui touche majoritairement les populations noire et latino-américaine. L'État avait par ailleurs fait l'objet d'une condamnation de la Cour suprême en 2011, celle-ci ayant estimé que ses prisons surpeuplées constituaient « une peine cruelle et dégradante »¹.

Au-delà de la politique domestique, la question palestinienne apparaît comme le point aveugle de cette tentative de réconciliation du camp démocrate avec une partie de son électorat aliénée par la politique de soutien inconditionnel à l'offensive militaire israélienne depuis octobre dernier.

En dépit des assurances unanimes lors de la convention que la vice-présidente travaille « nuit et jour »² à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, le programme démocrate pour 2024 contredit les espoirs d'un changement d'approche concernant la guerre à Gaza. Celui-ci met en avant « le plan historique de quatorze milliards de dollars pour aider Israël à se défendre et fournir un milliard de dollars supplémentaires pour l'aide humanitaire à Gaza » voté par le Congrès à l'hiver dernier. Le caractère inconditionnel de l'aide militaire n'y est pas remis en question, pas plus que dans le discours de Kamala Harris. Qui plus est, la mention de la situation à Gaza par la candidate se fait toujours de manière elliptique (« ce qui se passe à Gaza depuis dix mois », « tant de vies

PHOTO : I.D.R.



NOTES :

1. Bown vs. Plata, décision du 23-05-2011,
2. Kamala Harris, Convention Nationale Démocrate, le 22-08-2024.



innocentes perdues »³) et présente les pertes palestiniennes – 40 000 mort-es à la fin du mois de juin selon les autorités gazaouies – comme une fatalité malheureuse à la responsabilité non attribuée, contrastant avec la clarté de sa condamnation des crimes commis par le Hamas le 7 octobre 2023.

L'enjeu électoral est pourtant réel. Lors des primaires présidentielles démocrates au printemps dernier, un mouvement « indéci » (*uncommitted*) était né, appelant les électeur-ices à cocher cette mention en signe de protestation contre l'aide militaire à Israël, atteignant des scores significatifs, notamment dans certains États clés dits « pivots »⁴ comme le Michigan (13 %). En dépit de la mobilisation du mouvement, représenté par 29 délégué-es à la convention, aucun-e intervenant-e palestinien-ne n'a pu s'exprimer sur la scène principale, tandis que les parents d'un otage israélien y ont pris la parole.

En maintenant le cap d'un soutien sans condition à l'offensive militaire israélienne à Gaza, le camp démocrate prend ainsi le risque de se couper d'une

NOTES :

- 3. *Ibidem*.
- 4. État pivot : État susceptible de basculer dans l'un ou l'autre camp d'une élection à l'autre.
- 5. Reuters, article 06-07-2024
- 6. Trump vs. United States, decision du 01-07-2024



partie de son électorat, notamment les jeunes et la population arabo-américaine. Une part mince, mais qui pourrait être amenée à jouer un rôle décisif, notamment dans les États pivots.

Une offensive conservatrice savamment orchestrée

Parallèlement, la campagne de Donald Trump et de son colistier, le sénateur de l'Ohio J.D. Vance, a été galvanisée par la tentative d'assassinat contre l'ancien président le 13 juillet dernier.

En marge de la campagne républicaine, le Projet 2025, lancé en 2022 à l'initiative du *think tank* conservateur *Heritage Foundation*, avec le soutien d'une centaine d'organisations conservatrices, propose une feuille de route de 900 pages pour une transition vers un régime néoconservateur et une transformation du gouvernement fédéral des États-Unis. Bien que Donald Trump et sa campagne se soient distanciés du projet et que le site internet *Project 2025* affirme ne soutenir aucun-e candidat-e en particulier, l'agence de presse *Reuters* affirme que plusieurs des collaborateur-ices et coauteur-ices du projet ont travaillé au sein de l'administration Trump, et seraient de possibles recrues dans le cas d'une victoire républicaine en novembre⁵.

Outre un retour de la société états-unienne à des valeurs traditionnelles centrées sur la famille, le *Projet 2025* prône ainsi une restructuration de l'administration passant par le reclassement massif d'employé-es gouvernementaux-ales et leur remplacement par des employé-es loyaux-ales au projet.

Une telle restructuration aurait pour conséquence de placer l'ensemble du pouvoir exécutif sous l'autorité du président, favorisant ainsi la concentration des pouvoirs.

La démocratie états-unienne à la croisée des chemins

Dans un contexte de polarisation extrême, de répression des mouvements de protestation et de violence politique exacerbée, la démocratie états-unienne se trouve à une croisée des chemins. La menace de dérives autoritaires, ravivant le souvenir de l'attaque du 6 janvier 2021 contre le Capitole, est renforcée par l'affaiblissement du contre-pouvoir judiciaire. Lors de son premier mandat, Donald Trump avait en effet pu nommer trois des neuf juges à la Cour suprême, qui avait ainsi basculé durablement du côté du conservatisme. Celle-ci a d'ailleurs établi un dangereux précédent le 1^{er} juillet dernier, statuant que l'immunité présidentielle s'étendait présumément à tous les actes officiels du président⁶.

Aux démocrates, la responsabilité d'être à la hauteur de l'enjeu. Les partisan-es de Donald Trump, elles et eux, seront là. ■



Giorgia Meloni.

Extrême droite : l'Italie, un cas d'école

Giorgia Meloni voudrait convaincre les observateur·ices qu'elle n'a rien de fasciste, mais que sa façon de gouverner est surtout « pragmatique ». Pourtant, une observation fine des politiques menées permet de mesurer que c'est bien l'extrême droite qui est au pouvoir en Italie.

ronie de l'histoire, c'est, pratiquement, jour pour jour, cent ans après la marche sur Rome que Giorgia Meloni et son parti, *Fratelli d'Italia* (FdI), se sont installés au pouvoir en Italie. FdI plonge ses racines dans le néofascisme d'après-guerre, héritier direct, tant en termes de personnel militant que de traditions et cultures politiques, de l'expérience fasciste. « *Ainsi, en 2024, écrit le journaliste Paolo Berizzi aujourd'hui sous protection policière, les fascistes n'ont pas besoin d'être traqués on ne sait où : ils siègent dans les palais du pouvoir. Ils sont définitivement dédouanés et légitimés. Ils siègent au Parlement, ils gouvernent, ils occupent des postes de premier plan dans les structures de l'État.* »¹

Et pourtant, après deux ans au pouvoir, le gouvernement de Giorgia Meloni est de plus en plus souvent dépeint à l'étranger, et en Italie, comme une droite « normale », « conservatrice » certes, mais « pragmatique ». La stabilité des intentions de vote pour FdI, encore aux alentours de 30 % en juillet dernier, renforce

cette image. Lors du G7 organisé en juin en Italie, la « reine » Meloni pouvait se pavaner au milieu de chefs d'État affaiblis en réclamant que « *le poids de l'Italie soit enfin reconnu* ».

Pour écarter les questions sur le fascisme, la Première ministre s'est à de nombreuses reprises référée à son âge. Cela ne l'empêche pas de revendiquer fièrement l'héritage du Mouvement social italien (MSI), mouvement néofasciste d'après-guerre. Lors de son investiture, elle s'est déclarée « *fille de cette tradition politique* », et a dédié sa victoire électorale à « ses morts », indiquant comme père spirituel Giorgio Almirante, rédacteur du journal antisémite *La Difesa della Raza*, à la fin des années 1930, et fondateur du MSI.

Elle s'adresse ainsi au « ventre » de son parti, celui de la « flamme », l'âme toujours vivante de Mussolini, au centre du logo de Fratelli d'Italia (celle reprise par le Front national), et aux néofascistes d'hier et d'aujourd'hui, sans lesquelles ni elle ni son parti n'existeraient dans le champ politique italien, et qui comptent sur ce gouvernement pour faire avancer leur agenda politique.

Vous avez dit fasciste ?

Le gouvernement Meloni est le produit de plus de 30 ans de marée noire dont Silvio Berlusconi a été le promoteur diligent, ouvrant grand la porte à la droite néofasciste et à la *Legha Nord* – devenue la *Legha* sous Matteo Salvini – aux liens consolidés avec les néofascistes.

■ PAR

STÉFANIE PREZIOSO

NOTES :

1. Paolo Berizzi, *Il ritorno della Bestia. Come questo governo ha risvegliato il peggio dell'Italia*, Milan, Rizzoli, 2024.

Depuis près de trois décennies, on a affaire peu ou prou à la même constellation politique, malgré les tensions en son sein : une fusion réussie entre un bloc bourgeois en décomposition et un bloc nationaliste aux racines néofascistes. Le rapport entre ses composants depuis son invention par Berlusconi en 1994 s'est inversé à l'avantage du bloc nationaliste. Leur ciment idéologique : le rejet de l'égalité sous toutes ses formes et la lutte contre la gauche populaire, définie comme l'ennemie principale.

Giorgia Meloni et les sien-nes mènent une guerre contre les opprimé-es, les conditions de vie et de travail des salarié-es : privatisation des services publics - notamment de santé ; déréglementation des contrats à durée déterminée ; suppression du déjà très insuffisant revenu de citoyenneté ; extension des chèques emploi dans le tourisme et l'agriculture, où le travail au noir sous-payé est endémique et s'apparente à un esclavage moderne. L'exécutif s'est attaqué au droit de manifester, au droit de grève et au droit à l'avortement (les associations anti-avortement sont désormais présentes dans les centres de conseil sur l'IVG, alors même que ce droit est piétiné au quotidien car des services entiers de gynécologie refusent de l'appliquer). Boucs émissaires privilégiés : les personnes LGBTIQ (dernier acte en date, le refus de transcrire la filiation d'un enfant né à l'étranger de parents de même sexe) et les personnes migrantes (entre autres, promulgation de « l'état d'urgence migratoire » qui vise essentiellement à donner l'idée à l'ensemble de la population que la migration est un cataclysme, extérieur à la nation, ennemi de son bien-être, contre lequel il faut lutter ; sans parler de l'obligation faite aux bateaux qui secourent les migrant-es de débarquer dans des ports lointains).

Les deux visages de Meloni

Cette croisade s'accompagne d'une guerre idéologique qui criminalise les « antination », c'est-à-dire les marxistes, les mouvements pour le climat (les « écoterroristes »), les féministes, les immigré-es, les



PHOTOMONTAGE

« L'avortement n'est pas un gros mot ».



PHOTO: IVAN ROMANO / GETTY IMAGES

mouvements de défense LGBTIQ, les ONG, les organisations antiracistes, antifascistes ou plus généralement progressistes. L'extrême droite au pouvoir s'est attaquée à la liberté de la presse (ce que pointe du doigt récemment un rapport de la Commission européenne) tout en s'appuyant sur un vaste réseau de télévision publique et privée. La banalisation du discours diffusé par les « petits-enfants de Mussolini »

est favorisée par leur normalisation dans l'espace public et l'« *accoutumance idéologique à leurs passions mortifères* »². La réhabilitation du fascisme et les attaques contre l'antifascisme servent aussi à saper les bases de la Constitution, en visant le maintien de ce gouvernement au pouvoir. Giorgia Meloni mise sur l'élection directe de la présidence du Conseil - en discussion aujourd'hui aux Chambres - et Matteo Salvini sur « l'autonomie différenciée » ou, comme

la nomment certain-es, « la sécession des riches » récemment approuvée au Parlement, contre laquelle un référendum a été lancé.

Il est souvent question des deux visages de Giorgia Meloni, l'un « pragmatique », notamment face aux politiques européennes et à son appui à l'Ukraine (on oublie trop souvent que le MSI était atlantiste), l'autre « ex-post-philo-néo-para-fasciste » d'une militante d'extrême droite qui hurle « *je suis Giorgia, je suis une femme, je suis une mère, je suis chrétienne* ». Deux visages dont le premier, selon la presse *mainstream*, serait destiné à prendre le pas sur le second. Et pourtant, c'est bien le dosage de ces deux « visages » qui a permis à un parti qui ne faisait que 4 % des voix en 2018 d'atteindre le pouvoir et de devenir en Europe le cheval de Troie d'une extrême droite « rebranded » et présentable.

Une politique qui a pu compter aussi sur la désarticulation des mouvements sociaux par le Mouvement 5 étoiles, les politiques néolibérales portées avec diligence par le Parti démocrate, les compromis de la Confédération générale du travail (CGIL) qui a touché son acmé en accueillant à son congrès Giorgia Meloni en mars 2023, la succession de gouvernements techniques (dont il est tant question en France aujourd'hui) qui ont éloigné des urnes une population italienne désespérée et atone, et l'incapacité de la gauche de rupture à tracer un horizon aux luttes. L'Italie enseigne... ■

NOTES :

2. Edwy Plenel, *L'appel à la vigilance face à l'extrême droite*, Paris, La Découverte, 2023, p. 11.



HUSSARDES NOIRES

« **J**e ne suis pas neutre, je ne veux pas l'être, je le trouverais déshonorant. Si, quand mes élèves entendront s'élever de la rue des clameurs de mort contre une classe de citoyens, elles pouvaient une seconde penser que je les approuve ; si, quand elles liront d'épouvantables excitations à la haine et à la persécution, aux appels au "sabre libérateur", elles pouvaient douter un instant que je les condamne, j'en serais profondément humiliée : j'aurais le sentiment très net que j'ai manqué un de mes devoirs essentiels d'éducatrice. » Ainsi s'exprimait Albertine Eidenscheck à la fin du XIX^e siècle. Cette citation est extraite de l'ouvrage de Mélanie Fabre, *Hussardes noires : des enseignantes à l'avant-garde des luttes*. La période étudiée est celle qui court de l'affaire Dreyfus à la Grande Guerre.

On sait l'importance de cette période dans la formation de notre substrat : laïcité, droits de l'homme, engagement des intellectuel·les (le mot naît à cette occasion), appui sur l'opinion publique. Elle suit le moment où l'enseignement



s'ouvre plus largement aux femmes par l'accès aux lycées, à des écoles normales spécifiques et par la création de l'École normale supérieure de Fontenay (1880). De là découle une participation des femmes aux débats qui agitent la société française, en particulier celui sur l'engagement des intellectuel·es et sur la laïcité, dans la presse, les universités populaires mais aussi l'école.

Mélanie Fabre fait le choix d'étudier ce mouvement par le prisme de quelques figures représentatives de l'ensemble. Ce livre nous rappelle que si nous sommes issues du syndicalisme révolutionnaire, nous devons beaucoup aux intellectuel·es de la Belle Époque. Leurs réflexions, sur la laïcité et le féminisme en particulier, continuent d'être stimulantes. ■

ELISABETH HERVOUET

☑ **Hussardes Noires, Mélanie Fabre, Agone Mémoires Sociales, 23 €.**

Récits enchâssés

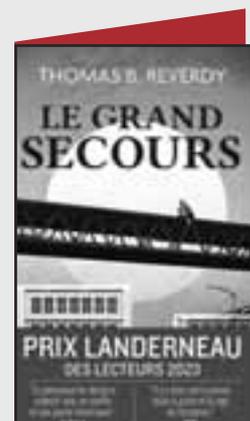
C'est l'histoire, à Bondy, dans un lycée en plein cœur de la Seine-Saint-Denis, de ces trois-là : Paul qui tombe ici un peu par hasard, contrairement à Candice qui se distingue par son sens de la mission tout au long du roman, et de Mo, un ado jamais au bon endroit, même dans sa peau évidemment. Entre ateliers d'écriture, pause déjeuner, échanges entre adultes et jeunes, début de romance, l'écrivain déroule la journée d'hiver de ce lycée et de ces gens – profs, élèves, direction, vie scolaire, familles – dont la vie gravite autour de l'établissement. Nous suivons donc un quotidien que l'exceptionnel et le spectaculaire vont envahir. En effet, la matinée semble commencer comme toutes les autres, mais un « incident » avec la police dès 7h30 va la transformer en fil de dynamite, qui explosera avant la fin du roman.

Il y a bien une AG, des HSE, une CPE, une DHG, des ETP pour montrer qu'on cause de l'école... Il y a bien un observateur extérieur, cet écrivain (facile !), Paul, qui dissèque les rapports dans la salle des profs

comme les postures des élèves. Mais ce n'est pas ce qui fait l'intérêt du récit. Ce que le roman montre le mieux, c'est la porosité de l'école au monde qui l'entoure. Par la pluralité des voix qui se chevauchent comme une série de fondus enchaînés ; par le choix de la concentration sur une seule journée de toute la misère organisée depuis des décennies par les pouvoirs ; par le délicat, parce que chirurgical, découpage temporel de 7h30 à 17h, en trois périodes et en 43 chapitres ; par les personnages stéréotypés, mais qu'on a déjà croisés, qui font le trombinoscope de ce lycée.

C'est là que T. B. Reverdy vise juste. Il réussit à montrer ce que la société et son macabre pouvoir de déterminisme emmènent jusque dans les classes et les cours de récréation, et comment ses personnages font pour lutter corps et âme contre ce (ceux) qui installe des murs entre eux et leur émancipation. ■

JULIE SIAUDEAU



☑ **Le grand secours, Thomas B. Reverdy, J'ai lu, 8,10 €.**

MON CORPS, MA PLANÈTE !

« **L'**homme a mangé la Terre comme il a mangé les femmes ». C'est sur ce postulat que l'écoféminisme peut, en partie, se définir. Ce mouvement, né dans les années 1970, cherche à établir des liens entre la domination de l'homme sur la femme – le patriarcat – et le mal qu'il peut faire à notre planète ; la lutte pour l'égalité des genres étant ainsi intrinsèquement liée à la protection de la nature.

Il existe de nombreux mouvements écoféministes aujourd'hui. Certains sont très spirituels, les femmes qui s'en revendiquent cherchent à se connecter à la Terre et à la Lune, allant parfois jusqu'à se revendiquer « sorcières » et pratiquant des rituels : « *tout est connecté, l'esprit et le corps, l'humain et l'univers* ». D'autres observent ce qui dans la société nuit à la fois à l'environnement et aux femmes. Le combat de ces femmes se manifeste partout sur Terre : agriculture responsable, lutte contre la déforestation au Kenya, mouvement Chipko au nord de l'Inde.

Le livre dissèque les différents mouvements écoféministes de leur naissance à nos jours, des États-Unis à la France en passant par l'Afrique et

l'Asie, et aborde différents thèmes comme celui de la maternité, des nouveaux modes de consommation, de la crise sanitaire et de son impact sur la planète et les femmes sans oublier d'évoquer certaines dérives sectaires. ■

NOLWENN BOCHEREAU

☑ **Mon corps, ma planète ! L'écoféminisme expliqué, Juliette lambot et Anne-Florence Salvetti-Lionne, Éditions Eyrolles, 15,90 €.**



Emprisonnées

Dix femmes, dix pays, dix histoires d'incarcération. Voici l'objectif ambitieux et salutaire que s'est fixé la journaliste rennaise Audrey Guillier : porter jusqu'à nous la voix de femmes emprisonnées et invisibilisées.

Qui sont-elles ? Que vivent-elles ? Comment s'en sortent-elles ?

À travers des récits poignants, c'est une analyse très complète du milieu carcéral qui se tisse.

Enaam, en Syrie, enfermée sans procès, a connu l'horreur de la torture mais garde la volonté incroyable de tenir tête à son oppresseur.

Capucine, en France, constate que le passage à l'acte illégal est associé à une honte sociale forte chez les femmes alors qu'il est signe de virilité chez les hommes.

Ina, de Nouvelle Zélande, comprend après sept séjours en prison que la récidive est rendue inéluctable par le système, car rien n'est fait pour l'aider à s'extraire de sa trajectoire de vie.

Lisa, au Royaume Uni, questionne un système pénitentiaire où se côtoient des criminelles et des détenues accusées de vols simples.

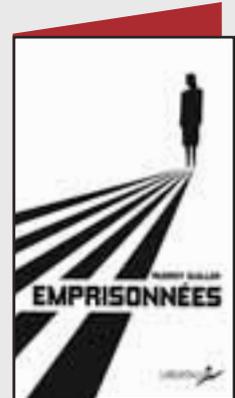
Barbara, au Brésil, dénonce l'injustice des arrestations menées par une police qui mêle racisme et classisme.

Les problématiques sont multiples : lourdeur des peines, conditions de détention, absence de procès, incarcération de mineures, criminalisation de la prostitution, traitement des pathologies mentales, des addictions, gestion de la parentalité... Et toujours, l'oppression patriarcale est là, en toile de fond.

Au-delà de l'indignation, la postface de l'autrice nous invite à construire une alternative à ce système. La prison est actuellement le « *reflet de toutes les politiques publiques qui ont dysfonctionné* ». Elle vient apporter une mauvaise réponse à des maux causés par l'injustice sociale. Maintenant que nous le savons et que nous le comprenons, quel autre projet pouvons-nous porter ? ■

HÉLÉNA CADIEU

☑ **Emprisonnées, Audrey Guillier, Éditions Libertalia, 10 €.**



Empouvoirement et outil pédagogique

Au mois de mai dernier, portée par Les Républicains, une proposition de loi interdisant aux personnes trans mineur·es·x* les traitements hormonaux et les chirurgies a été adoptée au Sénat. C'est une nouvelle atteinte envers des jeunes dont les parcours sont déjà particulièrement difficiles et violents. C'est pourquoi il est important pour eux et leurs alliés·es·x de se former le plus possible pour vivre ou accompagner au mieux leur parcours. Le livre de Lexie, femme trans, *Une histoire de genres*, fait partie des outils de formation. Lexie est militante pour les droits des personnes LGBTQIA+ et créatrice du compte Instagram *aggressively_trans*. Son livre, pensé comme un outil d'empouvoirement pour les personnes trans et un moyen d'éducation pour tou·tes, aborde de très nombreux sujets : la légitimité des identités trans, l'importance de l'utilisation du bon vocabulaire, le chemin difficile du *coming out*, les possibilités médicales pour mieux vivre

son identité de genre, la violente et large palette de la transphobie... Les lecteur·trices·x sont invité·es·x à se plonger dans le chapitre « Les transidentités autour du monde et à travers les siècles » où l'autrice, grâce à son parcours universitaire en histoire de l'art, retrace l'existence des personnes trans partout dans le monde, tout au long de différentes périodes de l'histoire et des civilisations. Et d'autres sujets encore ! ■

CÉLINE SIERRA

* Dans son livre, Lexie utilise le x comme particule neutre.

☑ **Une histoire de genres – Guide pour comprendre et défendre les transidentités, éditions Marabout, 19,90 €.**





MANOTTI : LE POLAR POLITIQUE



Lire un polar de Dominique Manotti, c'est accepter de plonger dans un policier qui ne se limitera pas à une enquête classique.

Si, bien sûr, ce qui fait le succès des meilleurs polars est présent, et avec brio, dans chacun de ses ouvrages, soutenu par une écriture dont la simplicité est d'une efficacité redoutable, cette autrice talentueuse ancre intrigues et personnages dans un contexte socio-politique qui surdétermine l'ensemble des histoires.

Ces dernières s'inspirent par exemple des ventes des grandes entreprises

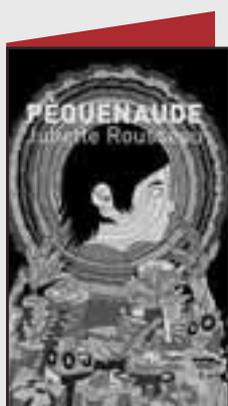
Thomson ou *Alstom*. *Lorraine Connection* et *Racket* prennent par exemple, pour toute personne attentive aux enjeux économiques et sociaux, une résonance particulière : l'enquête, l'investigation et l'intrigue s'imbriquent parfaitement à une toile de fond révélatrice des mutations de l'époque où ces romans ont été écrits.

S'inscrivant dans une certaine tradition du polar, Dominique Manotti donne vie à deux personnages, Théo Daquin et Norah Ghozali, que l'on peut retrouver respectivement dans six et trois ouvrages. Ces derniers,

racisée pour l'une, bisexuel pour l'autre, montrent bien le souci permanent de l'autrice d'intégrer des problématiques sociales jusque dans ses « héroïnes » qui – autre trait marquant – sont loin d'en être.

Documentée et pointue, l'œuvre de cette docteure et agrégée d'histoire s'appuie sur une époque parfaitement décrite et un style direct. Lectrices et lecteurs, nous sommes emmenés dans des histoires dont nous pouvons nous saisir tant elles résonnent juste. Une œuvre passionnante, à découvrir. ■

ANTOINE CHAUVEL



☑ **Péquenaude**, 16 €. À lire aussi chez Cambourakis (et c'est possible en poche !) : **Lutter ensemble**, 2018, et surtout **La vie têtue**, son premier roman publié en 2022.

UN HYMNE MILITANT

Juliette Rousseau écrit pour nous, avec ses deux mains de femme, l'une poing levé haut et fort, l'autre baissée, caressant l'intime de la terre, même si celle-ci est « malade et exploitée ».

La poésie de son texte *Péquenaude*, publié chez Cambourakis, deux ans après le sublime *La vie têtue*, se tisse autour de tout ce qui vit. Elle était revenue sur les lieux de son enfance dans l'ouvrage précédent, ici on la voit travailler à ce que ce village revive dignement, on l'entend répondre à sa « beuluette » qui interroge ce qui fait le début de la saison, elle nous parle du monde agricole qui tue, des sorcières mortes en Bretagne, des bruits d'amour des animaux que fait taire l'industrie, de ce que c'est que couper du bois, et toujours, obsessionnellement, de la terre qui rend possible. Il y a un mot d'hommage pour toutes les matières vivantes, pendant que dans le système

chacun en prend pour son grade : *l'agrobusiness*, le capitalisme, le sexisme. Entre autres.

Elle ne ment pas sur le rôle et le pouvoir de sa poésie, elle l'installe dans la réalité que nous reconnaissons forcément. Elle nous propose même dans ses dernières pages la clé de ce luxe qu'elle s'octroie en écrivant, et nous, en la lisant. Il faut faire vivre (et d'abord dans le sens le plus basement matériel de ce mot) toutes les mains qui permettent la littérature. Celles qui écrivent ou qui tapent, celles qui fabriquent, celles qui conseillent et qui déposent les textes dans les dernières : nos mains de lecteurs et lectrices.

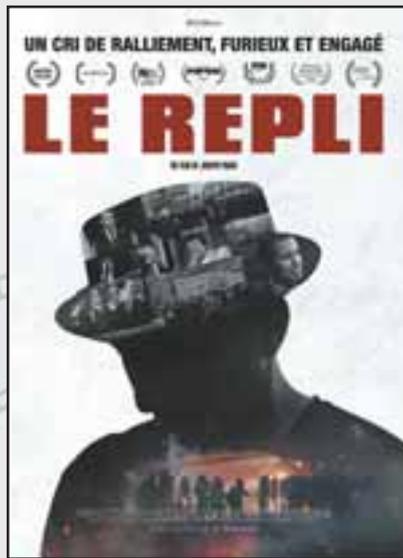
C'est un texte fort, une lecture essentielle, une vision viscérale et collective à la fois, un hymne à une vie exigeante et résiliente. ■

JULIE SIAUDEAU

LE REPLI de Joseph Paris

■ PAR
OLIVIER SILLAM

Dans ce documentaire, la caméra suit Yasser, militant des droits de l'homme, qui s'interroge sur le repli identitaire en France des années 1980 à nos jours, entre chasses aux immigré·es ou supposé·s tel·les et politiques sécuritaires. Le film revient ainsi sur le mépris du gouvernement Mauroy en 1983 face aux grèves à l'usine Citroën d'Aulnay, renvoyant les grévistes d'origine étrangère à des revendications identitaires. Or, ceux-ci luttaient, avec la CGT, pour l'égalité de salaires entre Français·es et immigré·es ! Mais le film montre aussi comment la parole politique et médiatique s'est libérée, reprenant les thèses et les propos du Front national pour soi-disant mieux le combattre : « *le bruit et l'odeur* » de Jacques Chirac,



la déchéance de nationalité de François Hollande, la loi Asile et immigration d'Emmanuel Macron... C'est aussi sur le terrain sécuritaire que les idées d'extrême droite ont progressé dans la sphère politique et le film l'illustre très bien avec la répression des manifestations ces dernières années, notamment celles des Gilets jaunes. Mais le documentaire montre qu'il y a aussi des résistances, et qu'elles sont multiples. Tourné avant la double séquence électorale que nous venons de vivre, il ne la prend forcément pas en compte mais

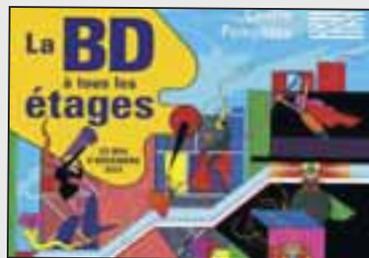
le propos n'en reste pas moins d'actualité. Le film est percutant et sort le 30 octobre prochain en salles. Un grand documentaire à ne pas rater. ■

LA BD À TOUS LES ÉTAGES



Quel est mon rapport culturel à la BD ? Comment un musée comme le Centre Pompidou va-t-il scénographier une exposition sur la BD ? Comment vais-je réagir à la présentation des planches alors que je suis habitué·e à lire les BD en album ? Voilà quelques questions, parmi d'autres, qu'on peut se poser dès lors que l'on franchit le tourniquet de l'exposition *Bande dessinée 1964-2024, une traversée de l'histoire moderne et contemporaine du 9^e art*.

Quelle que soit sa propre culture BD, on trouvera de quoi se repérer dans le foisonnement et la diversité des styles, des courants, des formats, des couleurs, des sons exposés. Que l'on soit adepte de la ligne claire ou des fanzines DIY les plus trash, des épopées inter-sidérales d'anticipation ou des romans



graphiques introspectifs, de la contre-culture américaine ou des mangas japonais, chacun·e pourra retrouver, selon ses goûts, son autrice ou son auteur préféré·e et partir à la découverte de la diversité du monde et des productions du 9^e art.

Alors on se glissera derrière les rideaux des différents espaces pour découvrir les

dessins originaux de Moebius, les unes de Hara-Kiri, on s'attardera à lire ou relire les planches de Franquin ou de Marjane Satrapi, on restera ébloui·e par les originaux de Druillet, on retrouvera des émotions adolescentes dans Comès...

Et en ressortant, un passage par les deux autres expos gratuites qui viennent compléter l'opération « *La BD à tous les étages* » s'impose, un détour par celle consacrée à Corto Maltese finissant de nous transporter dans un ailleurs que l'art nous permet de visiter parfois. ■

HERVÉ MIGNON

☑ **La BD à tous les étages : Bande dessinée 1964-2024, une traversée de l'histoire moderne et contemporaine du 9^e art – 6^e niveau jusqu'au 4 novembre 2024 – Centre Pompidou.**



PHOTO MICHAELA REHLE, REUTERS

SURENCHÈRE ANTI IMMIGRÉ·ES

Allemagne du social démocrate Olaf Scholz vient de décider de rétablir les contrôles de police à l'ensemble de ses frontières pour « lutter contre l'immigration irrégulière ».

Les contrôles aux frontières intérieures sont, en principe, proscrits au sein de l'Union européenne, mais la révision du code Schengen, début 2024, permet, en cas de « menaces prévisibles pour l'ordre public ou la sécurité », de les remettre en place pour une durée de six mois.

Une telle disposition, en rupture avec le principe de libre circulation des personnes au sein de l'UE, avait été appliquée au moment de la crise du COVID en 2020. Mais là, il ne s'agit pas de santé des populations, mais, dans une surenchère permanente, d'empêcher les arrivées de réfugié·es au sein de la forteresse de l'Union européenne. Déjà en mai dernier, l'UE avait adopté un « pacte migration et asile » contenant des dispositions de plus en plus restrictives en la matière. Mais cela n'a pas empêché les poussées d'extrême droite aux élections européennes de juin. Du coup, chaque gouvernement, quelque soit sa « couleur politique », y va de sa mesure supplémentaire, rendant la situation des candidat·es à l'asile de plus en plus inhumaine, avec des prises de risques de plus en plus dangereuses, voire mortelles comme le montrent une nouvelle fois les récents naufrages dans la Manche.

Pourtant, que représentent les 380 000 volontés d'entrée, en 2023, par rapport aux 449 millions de citoyen·nes européen·nes qui ont aussi à y perdre avec ces atteintes aux libertés ? ■